

LE DEVOIR

Il vécut vingt ans avec une paille dans l'œil / puis un jour il se coucha / et devint un vaste champ de blé Roland Giguère «L'homme à la paille» (1950)

VOL. LXXXIX - N° 168

MONTRÉAL, LE MERCREDI 29 JUILLET 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Voyage en Homophobistan

Ce soir s'ouvre au square Berri la Semaine de la fierté gaie et lesbienne, sixième édition. L'occasion de tabasser l'intolérance — pacifiquement. Vrai qu'en Occident, la reconnaissance des droits des homosexuels a beaucoup progressé depuis vingt ans. Mais cela n'exclut pas qu'aux quatre coins de la planète, l'homophobie continue souvent de faire la loi. Petit voyage en Homophobistan.

Dans le monde arabe et sur le continent africain, l'homosexualité est aujourd'hui encore presque partout considérée comme un acte criminel. Même chose dans plusieurs pays d'Amérique latine, où les défenseurs des droits homosexuels ont néanmoins remporté, ici et là, certaines victoires législatives sur le machisme ambiant.

Il suffit de feuilleter le rapport publié l'année dernière par la section britannique d'Amnistie internationale, intitulé *Breaking the Silence*, pour comprendre que, si la situation a chez nous l'air de s'améliorer, l'intolérance continue d'être la norme à l'échelle de la planète. C'est le fait, au Nicaragua, que la sodomie entre adultes consentants constitue un acte criminel au même titre que le viol. Ce sont les exécutions extrajudiciaires au

Brésil, la discrimination en Grèce, les persécutions en Turquie. Même là où les lois sont finalement modifiées pour interdire la discrimination, l'intolérance sociale est telle qu'elle annule le plus souvent le moindre petit acquis obtenu sur le terrain législatif.

Le Zimbabwe est un cas grave. L'homophobie y est presque institutionnalisée depuis que son président, Robert Mugabe, en d'autres temps perçu comme un grand progressiste pour avoir libéré la Rhodésie du gouvernement minoritaire

blanc d'Ian Smith, a déclaré il y a trois ans que les gais et les lesbiennes «sont pires que des porcs et des chiens».

Sa haine des homosexuels ne s'est jamais démentie. En mai dernier, en voyage à l'étranger, il affirmait: «Au Zimbabwe, toutes les libertés qui existent ailleurs sont permises, sauf pour les gais.» Il a expressément demandé aux médias de «couvrir négativement» les questions homosexuelles. Avec le résultat que la presse et la société en général sont devenues gravement homophobes dans un pays qui affichait auparavant plus de tolérance, soit par ignorance, soit par indifférence, face à tout ce qui n'est pas *straight*. Plus récemment, et parce que c'est une façon facile de détourner l'attention du lamentable échec de la «révolution» zimbabwéenne, il a décidé que son homophobie lui servirait aussi d'arme politique: il a fait engager un procès pour sodomie et «agression indécente» contre un ancien homme politique que M. Mugabe soupçonne de vouloir lui succéder. Cela dit, les homosexuels font aussi d'utiles boucs émissaires en Occident. Aux États-Unis — du Maine à la Caroline du Sud en passant par Washington —, la droite conservatrice et religieuse ne se comporte pas si différemment du chroniqueur homophobe Robert Mugabe.

Au Maine en février dernier, au terme d'une campagne généreusement financée par la Christian Coalition, les électeurs de l'État renversèrent par référendum une nouvelle loi qui interdisait la discrimination sexuelle dans des domaines aussi ordinaires et fondamentaux que l'emploi, le logement, l'accès au crédit et aux lieux publics.

En Caroline du Sud, depuis plus de deux ans, les leaders religieux, gouvernementaux et scolaires, se considèrent comme «le dernier bastion de la décence morale aux États-Unis», ont érigé des murs contre une «culture» qu'ils perçoivent comme une menace à la famille traditionnelle. C'est ainsi que le maire de la ville balnéaire de Myrtle Beach faisait récemment front commun avec des gens d'affaires et des leaders religieux pour bloquer la tenue d'un défilé homosexuel. C'est ainsi que le Conseil municipal de Greenville adoptait en mai 1996 une résolution déclarant l'homosexualité «incompatible avec les valeurs de notre communauté». Pour les gais de la région, que cette intolérance a simplement rendus plus combattifs, leur victimisation tient à la tradition haineuse du Sud américain. «On tapait sur les Noirs, on tape maintenant sur les gais», dit un leader homosexuel. Le racisme a cédé sa place à l'homophobie.

À l'échelle nationale, par les temps qui courent, la droite américaine dépeussière sa rhétorique anti-gaie pour tenter de faire le plein d'électeurs conservateurs à l'approche des élections législatives de l'automne au Congrès américain. Ont été publiés par une quinzaine d'organisations religieuses dans de grands journaux nationaux des encarts présentant l'homosexualité comme... une maladie! Leur a emboîté le pas le leader de la majorité républicaine au Sénat, Trent Lott, qui a comparé les homosexuels à «des alcooliques et des kleptomanes».

L'homosexualité comme pathologie? On croyait le débat clos. En tentant de le ressusciter, écrivait cette semaine Andrew Sullivan, un patron de *The New Republic*, la droite américaine montre sa déroute face à l'inextinguible avancée des droits civiques des homosexuels. Vrai que de plus en plus d'Américains approuvent cette avancée, disait un récent rapport de la National Gay and Lesbian Task Force. Mais on aurait tort, ajoutait l'organisation, de sous-estimer le potentiel d'intolérance d'une Amérique rurale dont la Caroline du Sud est un microcosme.

MÉTÉO
 Montréal Ensoleillé le matin. Ciel variable en après-midi. Max: 26 Min: 18
 Québec Nuageux avec éclaircies. Max: 24 Min: 14
 Détails, page B 6

INDEX
 Agenda B 6 Éditorial A 6
 Annonces B 4 Le monde A 5
 Avis publics B 6 Les sports B 5
 Bourse B 3 Montréal A 3
 Culture B 8 Mots croisés .. B 6
 Économie B 1 Télévision B 7
 www.ledevoir.com

ÉCONOMIE

Bell Canada est en eau trouble, page B 1



MONTRÉAL

Le CHUM choisit de décentraliser ses cuisines, page A 3



CULTURE

Le palmarès mondial des critiques de jazz, page B 8

Ottawa bat en retraite

Après trois ans d'hésitation, Paul Martin abandonne son projet de réforme de la Sécurité de la vieillesse

MANON CORNELIER DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Après trois ans d'hésitation, le gouvernement fédéral a battu en retraite devant les critiques et abandonné son projet de réforme de la Sécurité de la vieillesse.

Le ministre des Finances, Paul Martin, a soutenu hier matin que l'assainissement des finances publiques, l'administration rigoureuse du gouvernement et les perspectives

économiques positives permettaient à Ottawa d'oublier cette réforme annoncée une première fois en 1995.

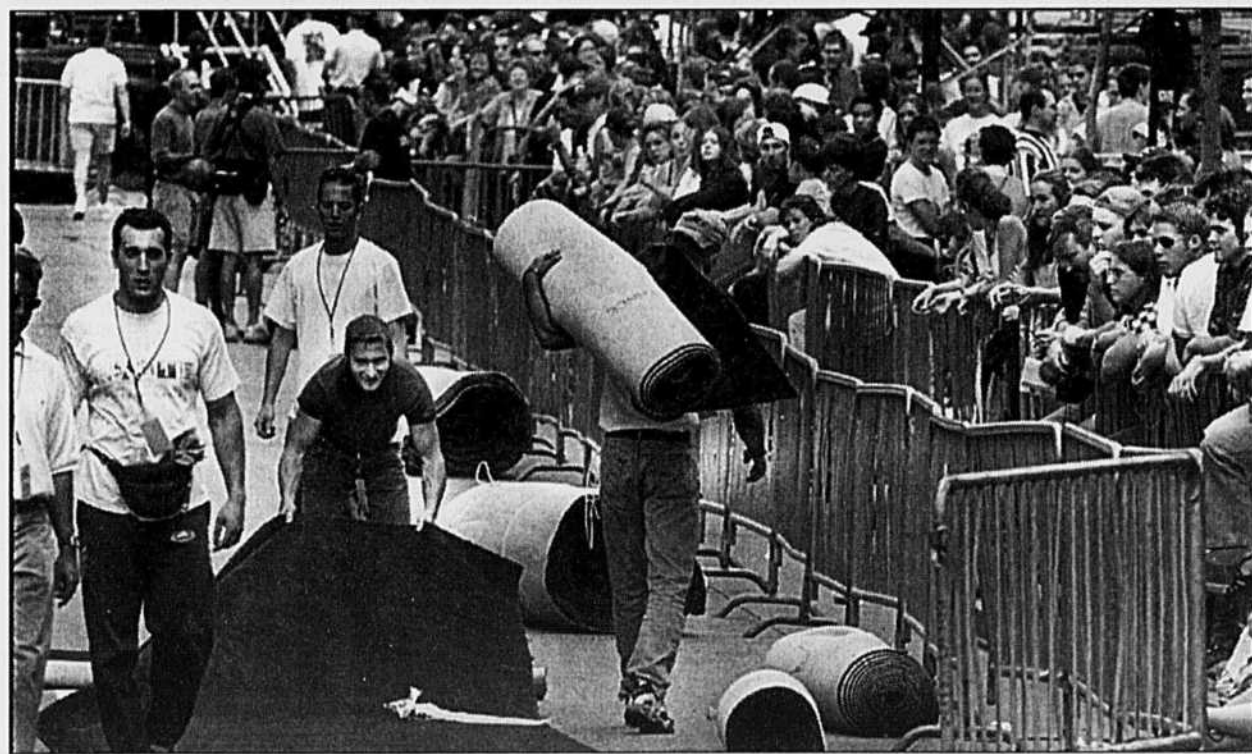
«À la lumière des ajustements structurels apportés au système public de pensions [RPC-RRQ], du revirement favorable des perspectives économiques du pays, et en raison de notre engagement envers une saine gestion financière, le gouvernement annonce que la proposition de prestation aux aînés ne sera pas mise de l'avant. Le système actuel de Sécurité de vieillesse et de Supplément de revenu garanti sera mainte-

nu en entier», a-t-il déclaré, à la grande joie d'une vaste coalition d'organisations opposées au projet.

Paul Martin reste quand même convaincu que les réformes des deux programmes «représentaient les meilleurs choix qui s'offraient» à lui à l'époque, à cause d'un déficit imposant et d'un ratio de la dette au PIB en hausse constante. «Ceci dit, tout choix reposant sur le retrait de

VOIR PAGE A 8: RETRAITE

Planet Hollywood



DES OUVRIERS déroulaient le tapis rouge, hier après-midi, rue McGill College, en prévision du passage en soirée de Bruce Willis, Sylvester Stallone et Cindy Crawford, actionnaires de Planet Hollywood venus dans la Belle Province inaugurer le nouveau-né de la chaîne de restaurants. À l'intérieur de la Place Montréal Trust, une employée de la boutique de souvenirs excitait la convoitise des fans en arborant un exemplaire des onéreux gaminets vendus sur place.

Lewinsky obtient l'immunité en échange de ses aveux

BRIGITTE DUSSEAU AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le procureur indépendant Kenneth Starr a obtenu hier la coopération de Monica Lewinsky, après six mois d'une enquête exhaustive, lui offrant une immunité totale en échange de son témoignage dans le scandale sexuel impliquant le président des États-Unis.

Plato Cacheris, l'un des avocats de la jeune femme, a annoncé dans une brève conférence de presse qu'«en échange de son témoignage complet et honnête», elle recevrait «une immunité totale dans cette affaire».

Il s'est refusé à tout autre commentaire, mais les experts ont souligné que l'immunité accordée à l'ancienne stagiaire de la Maison-Blanche par Kenneth Starr, dont elle est un témoin capital, était la plus large qui puisse être obtenue.

Cette immunité ouvre la voie au témoignage de la jeune femme devant la chambre fédérale de mise en accusation qui, en six mois, a entendu quelque 70 témoins dans l'enquête dirigée par M. Starr.

Mlle Lewinsky, 25 ans, qui aurait eu une liaison avec M. Clinton entre 1995 et 1997, n'a fait aucune déclaration et n'a pas assisté à la conférence de presse de ses avocats.

Le porte-parole de la Maison-Blanche Michael McCurry a indiqué, lors de son point de presse quotidien, que le président était «content que les affaires débloquent pour elle». Mais cet accord d'immunité resserre encore l'étau autour de M. Clinton.

Le président fait l'objet d'une citation à comparaître cette semaine devant la chambre de mise en accusation, une première pour un président américain en exercice. Son avocat privé, David Kendall, cherche à en négocier les modalités avec M. Starr pour éviter notamment à M. Clinton l'humiliation d'avoir à se rendre au tribunal.

Une Cour d'appel a en outre estimé lundi que son plus proche confident, Bruce Lindsey, avocat à la Maison-Blanche, devrait répondre à toutes les questions de la chambre de mise en accusation, sans pouvoir invoquer la confidentialité des relations client-avocat, comme le ferait un avocat privé.

M. Starr enquête sur de possibles parjures, obstruction de justice et subornation de témoins par le président Clinton. Interrogé en janvier sous serment dans l'affaire Paula Jones, cette ancienne employée de l'État d'Arkansas qui l'accusait de harcèlement sexuel, il aurait menti à la justice pour cacher sa liaison avec Monica Lewinsky et lui aurait

VOIR PAGE A 8: LEWINSKY

Cannabis à la carte

Le modèle Amsterdam, avec ses coffee-shops qui vendent allégrement la marijuana à la carte, épate les uns, inquiète les autres. Légalisé, le «pot» en Hollande? Même pas, mais toléré par une législation qui interdit son importation, mais autorise la vente au détail. C'est compliqué, mais chacun a l'air d'y trouver son compte.

ODILE TREMBLAY LE DEVOIR

La classique pipe à eau sur laquelle tire consciencieusement un barbu emboucané trône sur une table. Ça sent le hash à plein nez. Quelques rastas chevelus investissent un coin de la salle pendant que deux ou trois habitués hollandais, l'œil alangui, le sourire vague, regardent les nouveaux arrivants se pointer. Des touristes allemands, un peu nerveux, font verser le propriétaire en réclamant illico de voir le menu cannabis. Pas nécessaire. Dans les coffee-shops d'Amsterdam, on vous demande d'entrée de jeu: «C'est pour fumer ou pour un café?» Répondez oui à la première proposition et le patron ou le serveur vous apportera la carte arborant les diverses substances of-

ferfetes: hash afghan, mari marocaine, Sensimilla, champignons magiques, etc.; ingrédients conservés dans un tiroir sous le comptoir dans des petits sacs bien cordés, propres comme tout.

Vous pouvez acheter cinq grammes de l'un ou l'autre produit, en fumer sur place ou dans la rue. Personne ne vous importunera: ni les policiers qui font la ronde dans le Red Light District ni la vieille Amsterdamoise avec son petit cabot en laisse, qui en a vu bien d'autres et ne vous regarde même pas. Libre à vous d'aller fumer votre joint sur le bord d'un canal ou dans le Vondelpark, comme des milliers de visiteurs et d'autochtones. Il y a même un musée du hash au centre-ville.

Les gens viennent de partout

VOIR PAGE A 8: CANNABIS

«L'ange aveugle» garde les pieds sur terre

ÉRIC DESROSIERS LE DEVOIR

Le succès du ténor Andrea Bocelli est tel que nul ne peut prétendre avoir été de ce monde depuis l'éte dernier sans l'avoir entendu chanter au moins quelquefois, à la radio bien sûr, mais aussi à l'épicerie du coin ou au carrefour en attendant le feu vert. Son interprétation de *Time to Say Goodbye*, avec la soprano britannique Sarah Brightman, fait tellement partie du paysage sonore quotidien que l'on se surprend à fredonner sans le vouloir la chanson alors même que l'on se croyait à l'abri du genre romantico-populaire italien.

Pas étonnant que les spectacles qui lui présentera au Centre Molson ce soir et vendredi soir, à l'occasion de sa première tournée nord-américaine, seront pratiquement à guichets fermés, les rares places encore invendues hier étant les plus chères. Accompagné de l'Orchestre symphonique de Pittsburgh, il interprétera les chansons qui



Andrea Bocelli

VOIR PAGE A 8: BOCELLI

• LES ACTUALITÉS •

Accident mortel impliquant une motomarine

Le coroner blâme l'inexpérience de la conductrice

Le 12 juillet 1997 s'éteignaient Marilou Gélinas, huit ans, et son petit frère Guillaume, quatre ans, après que le canot pneumatique dans lequel ils prenaient place avec leur grand-père eut été happé par une motomarine. L'enquête du coroner aura permis de découvrir qu'il n'y a que l'inexpérience d'une jeune conductrice à blâmer pour cette tragédie. Une inexpérience que le gouvernement fédéral avait déjà décidé d'enrayer en interdisant la conduite de ce type de véhicule aux personnes de moins de 16 ans et à celles ne possédant pas le permis adapté qui sera obligatoire dès 1999.

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Seule l'inexpérience d'une jeune conductrice est à blâmer dans le terrible accident nautique de l'été dernier, qui a coûté la vie à deux bambins quand une motomarine a heurté de plein fouet le canot pneumatique dans lequel ils prenaient place avec leur grand-père.

C'est du moins la conclusion à laquelle arrive le coroner André-Hector Dandavino dans son rapport d'investigation rendu public hier sur la mort de Marilou Gélinas, huit ans, et Guillaume Gélinas, quatre ans, décédés de polytraumatisme. La collision fatale était survenue le 12 juillet 1997, un peu avant midi, sur le bassin Chambly.

«C'est le manque de formation de l'utilisateur [de motomarine] et le manque d'information chez les gens qui font du

nautisme en général qui sont en cause dans cet accident», a commenté le coroner.

L'enquête n'a en effet révélé aucune défaillance mécanique sur la motomarine accidentée, et bien que la vitesse de l'embarcation au moment de la collision n'ait pas pu être déterminée avec précision, elle ne pouvait pas dépasser 60 km/h. C'est plutôt la conductrice de la motomarine responsable de l'accident mortel qui n'aurait vu qu'à la dernière minute le canot pneumatique dans lequel se trouvaient le grand-père et ses deux petits-enfants et qui aurait figé devant l'imminence de la collision.

La motomarine avait été louée par l'ami de la conductrice, à qui l'entrepreneur avait bien expliqué le fonctionnement de l'appareil et défini la géographie du plan d'eau. Mais cet ami a par la suite laissé la jeune femme de 20 ans prendre le guidon, dérogeant ainsi aux règlements du lo-

cateur, un «entrepreneur sérieux», selon les mots de M. Dandavino, qui exigeait que tout conducteur ait 21 ans ou plus et possède un permis de conduire, ce que n'avait pas la jeune femme. Bien qu'elle ne se soit pas soumise aux consignes du locateur, il n'existe aucun article dans la loi l'empêchant de conduire une motomarine.

«N'importe qui, de n'importe quel âge, peut conduire une embarcation», a déploré le coroner, ajoutant que l'instruction constitue «le chaînon manquant du nautisme» au Canada. Aussi, il a salué la décision du gouvernement fédéral, qui a compétence sur les cours d'eau, d'exiger à partir de 1999 un permis, et donc un cours de formation adapté, de tous les plaisanciers. Les motomarines auront trois ans pour obtenir ce permis, et les autres plaisanciers de 55 ans et moins bénéficieront de 10 ans ou moins, selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent. Les conducteurs devront également avoir 16 ans ou plus. Le coroner recommande que des cours de formation soient obligatoires dans le cas de location de motomarines, et que les locuteurs certifiés soient autorisés à donner cette formation minimale.

M. Dandavino insiste cependant sur le fait que la conduite du grand-père n'était pas non plus des plus sécuritaires: il s'était assis sur le banc central de son canot pneumatique, alors qu'il devait le diriger par le moteur situé complètement à l'arrière, et regardait vers l'arrière.

«Il ne faut pas oublier aussi que l'embarcation [de la famille] n'avait que six pouces de haut et était grise, une couleur de camouflage, rappelle M. Dandavino. L'accident est aussi le résultat de cet état de non-visibilité.»

Des gens à qui on a montré une simulation vidéo de l'accident ne remarquaient le canot pneumatique que trois à quatre secondes avant la collision, mentionne le rapport, et ce, même si le canot utilisé était deux fois plus long que celui impliqué dans l'accident.

Au nombre de ses recommandations, le coroner invite donc les fabricants à produire des embarcations de couleurs voyantes et les marchands à convaincre les propriétaires d'apposer un fanion jaune sur leur embarcation de manière à se rendre bien visibles sur l'eau.

Il demande également à ce qu'un indicateur de vitesse soit obligatoirement installé sur toutes les motomarines, d'autant plus que la relation entre la position de la manette des gaz et la vitesse à laquelle file la motomarine n'est pas toujours linéaire. À la position 3/4, la motomarine impliquée dans la collision filait à 55 km/h, alors que sa vitesse maximale était de 60 km/h, et qu'à la position 1/4, la vitesse était de 44,5 km/h.

Le Canada compte 60 000 motomarines et 19 décès sont attribuables à ce type d'embarcation depuis 1994, dont 11 au Québec.

La survie de l'établissement

L'hôpital Montfort se voit forcé de s'adresser aux tribunaux

HUGUETTE YOUNG

Ottawa — Devant «l'intransigeance» de la commission de restructuration des soins de santé en Ontario, qui refuse de donner suite à ses revendications, la direction de l'hôpital Montfort a décidé de s'en remettre aux tribunaux.

Flanquée de Gisèle Lalonde, qui reprend le flambeau de S.O.S. Montfort, la présidente du conseil d'administration de l'hôpital, Michelle Courville-Nicol, a annoncé hier que cette décision était «incontournable».

«Nous aurions souhaité l'éviter, a-t-elle expliqué au cours d'une conférence de presse. Mais la commission de restructuration, par son refus obstiné et aveugle d'entendre les voix de tant de milliers de Franco-Ontariennes, de Franco-Ontariens, de Canadiens et de Canadiennes, par son désir de sauver la face avec des décisions illogiques, par son insouciance face aux droits qu'a la minorité de conserver une institution vitale à son développement, et par son intransigeance à conclure un règlement négocié, la commission nous a poussés à bout. Nous n'avions plus le choix.»

En février 1997, cette commission provinciale avait d'abord proposé la fermeture de Montfort, le seul hôpital universitaire francophone à l'ouest du Québec. Devant les protestations de la part de la communauté francophone, elle avait dû reculer. Comme solution de rechange, la com-

mission avait proposé de maintenir des services réduits à la population, «une solution absurde», a répété hier Mme Courville-Nicol.

Après 10 mois de négociations intenses, Mme Courville-Nicol a perdu tout espoir que l'affaire se règle à l'amiable, à moins que le premier ministre Mike Harris ne s'en mêle comme cela s'est passé dans la cause des quintuplés Dionne.

Les négociations étaient «prometteuses» jusqu'à ce que l'affaire David Levine n'éclate au grand jour, a ajouté Mme Courville-Nicol.

La réaction enflammée de quelques centaines d'anglophones à la nomination d'un Québécois de tendance souverainiste à la direction de l'hôpital d'Ottawa a créé un resac, a-t-elle expliqué.

«Du jour au lendemain, le ton avec la commission a brusquement changé, les portes entrouvertes se sont refermées, les engagements se sont volatilisés. L'intransigeance et l'arrogance ont fait un retour en force alors que le président de la commission, le docteur Duncan Sinclair, dans une déclaration franchement provocatrice, affirmait qu'on n'avait jamais négocié quoi que ce soit avec Montfort.»

En attendant le jugement des tribunaux, l'hôpital Montfort continuera ses pourparlers avec l'hôpital d'Ottawa pour trouver une «solution temporaire» à la crise.

Profession: tortionnaire

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Les gens qui se livrent à des actes de torture se voient avant tout comme des professionnels, qui ont une mission à remplir. Ils jugent d'ailleurs inacceptable l'idée que l'on trouve du plaisir en administrant des tortures. C'est ce qui est ressorti, entre autres, des entrevues que Martha Huggins, une spécialiste des questions de répression en Amérique du Sud, a menées en 1993 auprès d'une dizaine de policiers brésiliens responsables de torture ou de meurtre pendant le régime militaire de 1964-1985. «Leurs victimes finissent souvent par leur apparaître comme des incarnations, ils ne voient plus du tout le côté humain de ce qui se passe», a expliqué Mme Huggins, qui est l'auteur de *Political Policing: The United States in Latin America*, et de deux autres ouvrages sur l'Amérique latine.

Hormis la mission «professionnelle», les interviewés fournissaient aussi diverses autres justifications pour leurs actes. Certains rejettent le blâme sur la victime, pour ses actes et pour sa «stupidité» à refuser de parler. D'autres se justifient par la «cause» qu'ils doivent servir, faisant un parallèle avec les nécessités en temps de guerre. «Il y a d'ailleurs une échelle de valeurs», explique Mme Huggins. De la part d'un officier bien entraîné et professionnel, la torture est tout à fait acceptable. Dans le cas de recrues moins habituées, qui se laisseraient aller, elle l'est déjà moins, mais on la considère comme excusable. Les comportements sadiques, eux, sont vus comme tout à fait inacceptables.

Martha Huggins livrait le résultat de ses recherches, hier, au 14^e Congrès mondial de sociologie, lors d'une session où certains de ses collègues ont, eux aussi, dévoilé

quelques aspects plutôt sinistres quant à l'évolution de la répression et de la torture.

Darius Rejali, un gradué de l'université McGill aujourd'hui à Reed College, en Oregon, a aussi étudié l'utilisation des chocs électriques dans les méthodes de torture. «On a rarement étudié l'évolution des méthodes de répression et la façon dont elles ont pu se répandre un peu partout», explique-t-il. Ses recherches lui ont permis de démolir cer-

taines mythes à propos de l'électricité comme méthode de torture (d'une part, que tout venait des Américains, ou, d'autre part, que la Gestapo avait été la première à l'utiliser) et de faire des découvertes parfois étonnantes. En Argentine, c'est une utilisation en boucherie industrielle qui a donné des idées aux tortionnaires de l'électricité: un long bâton électrifié, dont on se servait pour amener le bétail à l'abattoir, a été détourné, dans les années 30, de sa fonction première. Puis, dans les années 40, ce sont les électrochocs administrés en psychiatrie qui ont à leur tour été récupérés.

M. Rejali poursuivra, lors d'une prochaine étape, sa recherche sur l'origine des développements plus récents en la matière. En effet, si les anciennes méthodes électriques sont demeurées relativement peu répandues chez les forces policières, l'électricité est maintenant partout, même si le mot «torture» n'y est pas étroitement associé. Les policiers de certaines villes américaines, telle Los Angeles, sont par exemple équipés de bâtons électriques, qui leur a d'ailleurs servi dans l'arrestation de Rodney King. Ce genre d'équipement est commercialisé, par catalogue, pour quiconque veut être prêt à se défendre. «Et ces gadgets sont très populaires auprès des polices sud-américaines», ajoute M. Rejali. Ils sont très accessibles, et peu chers...

De l'exclusion à l'exploitation

Le «miracle» new-yorkais revisité

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Dans les quatre dernières années, New York, de capitale mondiale du crime qu'elle était, est devenue la grande ville la plus sûre des États-Unis. Ce sont des statistiques que le maire Rudolph Giuliani se plaît évidemment à mettre de l'avant, de même que la récente croissance économique et le fait que sa ville est, malgré tout, plus cosmopolite que jamais. «Il y a 2,7 millions d'immigrants à New York, 1,5 million de plus qu'en 1970; 35 % de la population est aujourd'hui d'origine étrangère», ajoutait hier le professeur Norman Fainstein, du Vassar College à New York. Le maire ne manque pas une occasion de louer l'apport des nouveaux immigrants: ils ouvrent des restaurants, transforment les quartiers et ajoutent aux attraits de la ville. «Ce sont des pauvres qui apportent une valeur, contrairement aux communautés plus anciennes, telles que les Noirs ou les Portoricains», souligne M. Fainstein. Mais à la réflexion, tout cela semble presque trop beau pour être vrai...

Il y a moins de crimes, oui, mais New York est-elle pour autant une ville plus tolérante? Pour répondre à cette question, le professeur Fainstein a mis en lumière quelques aspects moins glorieux du «miracle» new-yorkais. «Pensez à Moscou dans les années 80, à Singapour dans les années 90, dit-il. Un taux de criminalité très bas n'est pas forcément un signe de tolérance! À New York, on a augmenté la force de police, et les plaintes de brutalité policière ont grimpé. On a

coupé les bénéfices sociaux, y compris pour les mères de familles monoparentales. On a réduit la taille des universités, resserré les critères, ce qui pénalise les Américains d'origine étrangère. La police a sévi contre les taxis et les vendeurs de rue, qui comptent beaucoup d'immigrants.»

M. Fainstein a livré les résultats de sa recherche, hier, au 14^e Congrès mondial de sociologie, lors d'un symposium sur les problèmes de violence et de pauvreté dans les villes. À New York, a-t-il aussi souligné, s'il n'y a pas davantage de violence et de conflits raciaux, c'est aussi en partie parce que les populations immigrantes sont beaucoup plus fragmentées qu'avant. «Même si New York n'a jamais eu une population immigrante aussi importante que maintenant, aucun groupe ne domine les autres, dit-il. Les Latino-Américains représentent 8 % [de la population de New York]. Les Chinois, les Jamaïcains et les Mexicains sont tous présents, à des degrés moindres.» Mais ce sont des communautés qui très souvent, contrairement aux Noirs et aux Portoricains, sont moins soutenues par l'État et moins conscientes de leurs droits. «La voix des Noirs a été étouffée», dit M. Fainstein.

Les nouveaux immigrants ne savent pas comment, par exemple, bénéficier des systèmes d'aide sociale, et beaucoup n'ont pas le droit de vote. Toutefois, occupés à essayer de progresser dans l'échelle sociale et de réaliser le rêve américain, ils ne songent pas à protester. «On est passés, en ce qui concerne les immigrants, de l'exclusion à l'exploitation», conclut M. Fainstein.

Éducation

Décentraliser sans tout casser

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Le rôle accru que les parents sont appelés à jouer dans les écoles de plusieurs pays, ainsi que la décentralisation des pouvoirs vers l'école, sont des orientations intéressantes mais qui n'en comportent pas moins des écueils importants, estime Luisa Ribolzi, de l'université de Gènes.

Participant hier au 14^e Congrès mondial de sociologie qui se tient à Montréal cette semaine, la chercheuse italienne a rappelé que son gouvernement a adopté une loi l'an dernier annonçant l'autonomie des écoles publiques, jusque-là sous le joug du gouvernement central. Le gouvernement a également mis sur la table une proposition visant à intégrer les écoles privées au système public. Ce dernier point provoque, on s'en doute, de houleux débats.

En Italie, a souligné Luisa Ribolzi hier, la centralisation du système scolaire ne signifiait rien en contrôle de la qualité de l'éducation. «Ce qui était important, c'était le respect des normes centralisées.» La sociologue a rappelé que les écoles de l'avenir ne seront plus évaluées en fonction de leur concordance avec le modèle étatique mais en fonction de l'efficacité de leurs propres programmes. Les écoles devront rendre des comptes aux parents, car ce sont eux qui choisissent l'école, sur la base du programme offert.

Mais tout ne baignera pas instantanément dans l'huile. La première contradiction du système, croit Mme Ribolzi, réside dans le fait que l'école publique ne choisit pas ses professeurs. Des problèmes se poseront pour ceux qui n'épousent pas le modèle choisi par telle ou telle école. Mais surtout, croit-elle, il sera facile pour l'Italie de rater le passage vers le nouveau modèle scolaire si la transition n'est pas elle-même effectuée avec un minimum de contrôle.

Mme Ribolzi parlait hier dans un atelier qui avait pour titre «Les écoles publiques, religieuses et privées: l'éducation

à cheval entre l'État et le marché». Ce titre, qui ratisse très large et qui a donné lieu à des exposés très différents, n'en traduit pas moins la préoccupation majeure de ceux qui réfléchissent à la meilleure manière d'améliorer l'école primaire et secondaire dans le monde occidental. Il confirme qu'une tendance à la décentralisation est à l'œuvre. Il confirme aussi que la place qu'il faut accorder à l'école privée ne fait pas l'unanimité.

Un autre conférencier, Nabil Khattab, de l'Université hébraïque de Jérusalem, a rendu compte d'une étude comparant des étudiants musulmans ayant fréquenté une école publique et d'autres ayant fréquenté une école privée chrétienne. L'étude démontre de façon claire que les étudiants des écoles privées nourrissent des aspirations scolaires beaucoup plus élevées que leurs collègues (issus de milieux socioéconomiques similaires) de l'école publique.

M. Khattab a invoqué, sans entrer dans les détails, la culture particulière qui règne habituellement dans les écoles privées. (D'autres conférenciers ont pour leur part parlé du caractère religieux de certaines écoles privées, qui contribueraient à accroître les chances de réussite parce que la religion crée un système de valeurs.)

M. Khattab a souligné que les facteurs qui s'avèrent déterminants dans la réussite scolaire des groupes qu'il a étudiés ne sont pas les mêmes selon que le jeune fréquente l'école publique ou privée.

Ainsi, les attentes des parents sont plus importantes si l'enfant fréquente le secteur public. Et le fait d'avoir un frère ou une sœur ayant abandonné l'école peut avoir un grand effet sur l'enfant qui est inscrit à l'école privée: il n'a en revanche aucun impact sur celui fréquentant l'école publique.

Une seule donnée est d'une égale importance dans l'un et l'autre secteurs: les résultats scolaires de l'enfant, parce qu'ils constituent un indéniable et incontournable facteur de motivation.



Cette enfant veut autre chose qu'un jeu vidéo.

Collectes de sang pour les prochains jours

Du 28 au 31 juillet (4 jours), à Dollard-des-Ormeaux
Aux Galeries des Sources, à côté de Corbeil Électroménagers, entrée Jack Astor, 3237, boul. des Sources, de 11 h à 17 h les mardi et mercredi et de 13 h 30 à 20 h 30 les jeudi et vendredi.
Objectif: 400 donateurs

Du 28 au 30 juillet (3 jours), à Longueuil
Au Centre Jacques-Cartier, 1401, chemin Chambly (angle Ste-Foy), de 11 h à 17 h les mardi et mercredi et de 14 h à 20 h le jeudi.
Objectif: 325 donateurs

Du 29 au 31 juillet (3 jours), à Laval
Au Centre 2000, 3195, boul. Saint-Martin Ouest, de 11 h à 17 h le mercredi et de 14 h à 20 h 30 les jeudi et vendredi.
Objectif: 375 donateurs

Les 30 et 31 juillet, à Laval
Au Centre Duvernay, 3100, boul. de la Concorde, de 14 h à 20 h.
Objectif: 250 donateurs

Info-Collecte

(514) 832-0873
1 800 343-SANG

Donnez du sang. Le plus beau des cadeaux.



Croix-Rouge
canadienne

LE DEVOIR

MONTREAL

Réorganisation des cuisines

Le CHUM tranche en faveur de la décentralisation

Après avoir jonglé avec des scénarios de centralisation et de décentralisation, le CHUM a finalement retenu celui de la décentralisation de ses services de production alimentaire vers ses trois campus (Notre-Dame, Hôtel-Dieu et Saint-Luc), mettant ainsi un terme à un affrontement syndical long de sept mois. Un affrontement qui aura cependant laissé de nombreuses cicatrices, rendant encore plus difficile le processus de fusion des services des trois hôpitaux.

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Le conseil d'administration a enfin tranché hier dans le dossier de la réorganisation des services alimentaires: les cuisines seront décentralisées vers les trois sites. Une annonce qui, si elle plaît à la CSN, qui représente les travailleurs de Notre-Dame et de l'Hôtel-Dieu, a frustré la CEQ, laquelle espérait encore voir les services centralisés à Saint-Luc, où la centrale est implantée.

Rappelons que le CHUM avait servi jeudi dernier un ultimatum aux deux syndicats: ou bien ils acceptaient intégralement sa proposition du 17 juillet prévoyant une décentralisation, ou alors, en l'absence de consensus, le

CHUM revenait à son scénario de décembre dernier prévoyant plutôt une centralisation des services alimentaires au pavillon de Saint-Luc.

Tout en se réjouissant qu'il y ait une décentralisation, perçue comme le seul moyen de préserver le plus d'emplois possible pour ses membres, la CSN avait alors proposé quelques modifications à cette proposition. Au lieu d'affecter 14 postes à une équipe volante qui circulerait entre les trois pavillons pour effectuer du remplacement, elle demandait qu'il n'y ait que 6,6 postes dédiés spécifiquement à chaque pavillon.

Le CHUM avait rejeté du revers de la main cette contre-offre de la CSN et la rejette toujours. La décision d'hier du conseil d'administration entraînera l'abolition

de 38 postes équivalents à temps complet (il en restera 71), l'économie de 1,5 million de dollars et la création d'une équipe volante de 14 postes.

«Si les demandes [de modification de notre décision] qui nous sont faites ont rapport avec les modalités d'application, a averti Cécile Cléroux, directrice générale du CHUM, nous allons tenter de les satisfaire en autant qu'elles sont conciliables. Mais si par exemple la CSN nous revenait avec l'idée d'une équipe volante par pavillon, ce ne serait pas négociable.»

La décision du CHUM de décentraliser les cuisines vers chaque pavillon ne plaît pas à la CEQ, dont les membres se sont réunis en assemblée au cours de la journée pour exprimer leur colère. Quoique frustrée de ce qu'elle qualifie de «cafouillage» de l'administration du CHUM, la CEQ accepte de se rallier à la décision de centraliser les services, mais pose elle aussi certaines conditions, dont la révision du statut des membres de l'équipe volante.

«La protection des emplois constitue notre objectif principal, rappelle Gabriel Marchand, porte-parole pour la CEQ, et la centralisation était perçue comme le moyen

d'atteindre cet objectif. Maintenant qu'il est devenu chose du passé, nous prendrons d'autres moyens pour y parvenir. Mais c'est sûr que, si l'administration du CHUM n'accepte pas d'entendre nos représentations, il n'est pas impossible que d'autres mouvements d'impudence se reproduisent.»

Les employés des cuisines de Saint-Luc affiliés à la CEQ avaient débrayé pendant quatre heures lorsque le CHUM avait fait connaître sa proposition le 17 juillet dernier.

Mme Cléroux reconnaît par ailleurs que le CHUM est revenu sur son scénario de centralisation à Saint-Luc parce que, «à la lumière des représentations qui nous avaient été faites, nous anticipions des problèmes de cohabitation». Un aveu qui laisse croire que la fusion des services des trois hôpitaux, dont l'épisode des cuisines constituait une première étape, ne se fera pas sans heule.

«L'opération de fusion n'a jamais été vue comme une opération facile, a admis Mme Cléroux. L'épisode des cuisines est en quelque sorte cohérent avec ce qu'on anticipait. Mais au fur et à mesure que nous allons effectuer des fusions, les gens vont réaliser que ce n'est pas si terrible et cela se fera mieux.»

Vivre après l'héroïne

Un groupe produit des courts métrages avec des abonnés à la méthadone

On l'a vu dans les manchettes ces jours-ci, l'héroïne attire des usagers de plus en plus jeunes, se vend de moins en moins cher dans les rues de Montréal, et les espoirs de réhabilitation de ses adeptes sont minces. Pourtant, avec un groupe d'ex-héroïnomanes abonnés à un programme de maintien à la méthadone, quelques intervenants tentent présentement de tourner une série de courts métrages sur le thème de la drogue.

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Elle est grande, pâle comme la lune, une longue tignasse blonde lui tombant dans le dos, extrêmement mince et toute de noir vêtue, jusqu'au vernis des ongles de ses mains où serpentent des dessins au henné. Elle parle vite, avec une énergie surprenante pour quelqu'un qui vit sur la méthadone depuis un an et demi, après avoir consommé de l'héroïne durant près de dix ans.

«J'ai essayé toutes les thérapies, dit-elle. Mais le jour de ma sortie, je retournais chercher de l'héroïne. Des fois, avant de sortir, j'avais déjà appelé mon dealer.»

A 30 ans, Gaël (nom fictif) fait partie de l'équipe de trente-cinq ex-héroïnomanes qui participent présentement à *Squeegie*, un projet de réalisation de cinq courts métrages sur l'héroïne, supervisé par Normand Senez, Alexis Mercier et Jacques Lamoureux. Tous suivent un programme de maintien à la méthadone. Hier, au début de leur deuxième semaine de formation, ils étaient un peu nerveux, un peu tendus, mais enthousiastes et sincèrement intéressés au projet. Au delà du maintien à la méthadone, qui les sort du cercle vicieux de l'illégalité, du vol ou de la prostitution, le projet *Squeegie* tente de leur donner une passion, une orientation, quelque chose qui leur permette lentement de se réintégrer socialement.

«Quand j'entends les gens répéter que seulement 1 % des héroïnomanes s'en sortent, cela m'a toujours découragé», dit Pauline (nom fictif), 22 ans. Intoxiquée à l'héroïne depuis plusieurs années, celle-ci a entrepris une cure à la méthadone il y a cinq mois. Surtout que le traitement à la méthadone est possible, ce n'est «même pas difficile», ajoute Gaël.

Durant six semaines, cette équipe suivra un cours accéléré en cinématographie avant de produire un documentaire de 15 minutes sur le thème de l'héroïne. Ensemble, ils écriront le scénario de ce documentaire, qui sera ensuite présenté par Normand Senez à travers des activités de prévention.

Tous les jours, l'équipe doit se rendre dans les locaux de l'ancien hôpital Jeanne-d'Arc, de neuf heures à cinq heures. Tous les jours, ils doivent aussi se rendre à la pharmacie qui leur fournit sous supervision le «petit jus», mêlé de méthadone, qui leur permettra de vivre jusqu'au jour suivant, sans affronter le manque.

Une dépendance largement moins néfaste que celle à l'héroïne, puisqu'elle leur permet de sortir de l'illégalité, de réorganiser leur vie, et même d'entreprendre des études ou de travailler.

«C'est un petit jus qui ne donne aucun feeling, cela prend du temps à se contenter de ça», dit Serge (autre nom

fictif), 35 ans, qui suit une cure à la méthadone depuis quatre mois après avoir consommé de l'héroïne durant six ans.

Présentement, seulement quelques centaines d'héroïnomanes ont accès à de la méthadone au Québec. C'est peu, si l'on compare cette statistique aux dizaines de milliers d'usagers de la méthadone qu'on retrouve en Suisse, par exemple. «En Suisse, en Australie et en Hollande, on rejoint de 60 à 70 % des héroïnomanes, tandis qu'ici on en rejoint environ 10 %», dit Normand Bourgeois, directeur du Centre de recherches aux narcomanes (CRAN), un organisme privé sans but lucratif qui dessert 250 adeptes de la méthadone à Montréal. Pour s'inscrire au programme de méthadone du CRAN, l'attente est d'une année entière. «Cela n'a pas de bon sens», reconnaît Normand Bourgeois.

Peu d'usagers de la méthadone réussissent finalement à se priver de leur médicament, mais les rechutes dans l'héroïne sont rares. Et c'est une réussite si, comme pense M. Bourgeois, un usager de la méthadone peut fonctionner en société comme n'importe qui.

«Sur un groupe de 200 personnes que je vous présenterais, je vous mettrais au défi de découvrir qui sont les 20 qui prennent de la méthadone», dit-il.

Avant de se soumettre à une cure de méthadone, Gaël vivait avec un vendeur de drogue pour subvenir à ses besoins en héroïne, Pauline dansait dans les bars. Rien n'est exclu pour se procurer la fameuse drogue. «L'héroïne élimine tes besoins. En 30 secondes, tu n'as plus de souffrance émotionnelle, physique, tu n'as plus de libido», se souvient Serge. «Tu es comme dans le ventre de ta mère», ajoute Gaël. Et quand vient le temps d'arrêter, il faut surmonter la barrière terrifiante du manque, mais aussi refaire l'apprentissage de la souffrance, revivre la nécessité de combler ses besoins, sans fuir. Sans parler de constater les torts immenses causés à l'entourage par des années d'une consommation qui coûte parfois entre 200 et 300 \$ par jour.

«Je dois rebâtir la confiance. Aujourd'hui, il y a de l'amour mais il n'y a plus de confiance», dit Pauline, qui doit rebâtir les liens avec son conjoint, en plus d'espérer s'inscrire au cégep en techniques ambulancières ou en soins infirmiers. Gaël souhaite pour sa part poursuivre en biologie et en arts, et Serge aimerait poursuivre en cinéma.

«Les héroïnomanes sont tous des artistes», pense Pauline.

Avant d'avoir accès au maintien à la méthadone, ces participants ont essayé le programme de désintoxication à la méthadone en 42 jours, offert notamment par le pavillon Saint-Luc du CHUM, sans succès.

«Sans le maintien à la méthadone, je ne m'en serais pas sortie», dit Gaël.

Planète Saint-Henri



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

IL N'Y AVAIT PAS foule ni spectacle rock hier à la planète Saint-Henri. Cela n'a pas empêché le propriétaire de dérouler comme à l'habitude le tapis rouge devant ses deux clientes préférées, d'offrir les hot-dogs les moins chers en ville et de garantir sans frais supplémentaires le défilé sur le trottoir des vedettes du quartier.

Pourquoi j'aiderais

OXFAM ?

OXFAM-QUÉBEC

Pour porter
Secours
aux populations
menacées du

Sud-Soudan

L'urgence de la situation appelle votre don :

1-888-693-2697
ou (514) 937-1614

7 jours par semaine

OUI, je veux que mon don serve à Urgence-Soudan

Je paie par chèque ou mandat postal Prénom _____
à l'ordre de : OXFAM-QUÉBEC Nom _____
ou par Visa-OXFAM Visa Master Card Adresse _____
No. de la carte _____ Ville _____
Date d'expiration _____ Code postal _____
Signature _____ Date _____
MERCI de nous envoyer votre don et ce coupon dûment rempli à :
OXFAM-QUÉBEC, 2330, rue Notre-Dame Ouest
Bureau 200, Montréal (QC) H3J 2Y2
No. d'enregistrement : 11907 5091 RR0001

Le festival Divers/Cité

Début des célébrations de la fierté gaie

LE DEVOIR

La célébration annuelle de la fierté gaie débute aujourd'hui avec une soirée disco au parc Emille-Gamelin.

Divers/Cité, le festival des gais, lesbiennes, bisexuels, transsexuels et travestis, offre une série d'activités sociales et culturelles jusqu'à dimanche. Les organisateurs de l'événement attendent 400 000 personnes.

Demain à 21h, il y aura projection en plein air du film *The Hanging Garden*, du cinéaste canadien Thom Fitzgerald. Il s'agit de l'histoire d'un jeune homosexuel revenant dans sa Nouvelle-Écosse natale après dix ans d'absence.

Vendredi soir, Geneviève Paris et ses invités se livrent en spectacle, toujours au parc Emille-Gamelin. L'événement Jio, une célébration de la diversité culturelle de Montréal, aura lieu le

même soir au Cabaret. Des artistes des communautés sud-asiatique, italienne, juive, latino-américaine et arabe prendront la scène d'assaut. Ils sont danseurs, poètes, chanteurs, guitaristes, etc. Samedi, le village gai sera fermé à la circulation dans le cadre de la foire communautaire. Des groupes érigeront leurs stands sur la place publique. En soirée, place à *Mascara - La nuit des drags*, un bal masqué qui aura lieu au parc Emille-Gamelin.

En marge du festival se déroulera demain une conférence sur le traitement de l'homosexualité dans les téléromans québécois depuis les années 70.

Le défilé de la fierté, qui avait réuni des dizaines de milliers de personnes l'an dernier, clôturera ces cinq jours de fête dimanche après-midi.

Pour de plus amples informations, vous pouvez téléphoner au 285-4011.

EN BREF

Droits reconnus

(PC) — Un autre groupe de travailleurs à l'emploi de Métro-Richelieu vient de voir ses droits reconnus dans une décision du commissaire général adjoint du travail, Jacques Doré. Il s'agit des quelque 70 employés et employées de l'entrepôt Pierre-de-Coubertin, à Montréal, qui, membres d'un syndicat affilié à la CSN, s'étaient vu imposer la conven-

tion collective des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ) au moment de l'acquisition par Métro-Richelieu des établissements de Steinberg. Ainsi, après les camionneurs à l'emploi de cette entreprise, c'est maintenant au tour des employés de l'entrepôt de fruits et de légumes de voir leurs prétentions confirmées par le commissaire général adjoint du ministère du Travail.

Vice-président Finances et Administration

La direction du Devoir recherche un Vice-président Finances et Administration. La personne choisie assumera la responsabilité de la direction de l'exploitation financière et saura optimiser le rendement du journal en respectant ses objectifs ainsi que les normes d'exploitation existantes.

Ce poste relève directement de la Directrice du journal, Lise Bissonnette, et son titulaire fait partie du comité de direction en plus de diriger l'ensemble des activités de trésorerie, de planification stratégique, de commercialisation, de ventes, de production, de distribution, de gestion des ressources humaines et des technologies de l'information.

Afin de relever ce défi, le candidat sera bien entendu membre d'un ordre professionnel, soit celui des CA, des CMA ou des CGA, et aura également une solide expérience de direction financière, idéalement au sein d'une maison d'édition ou de publications à grand tirage, ou de sociétés de services. Et puisque cette personne représentera Le Devoir auprès de différents intervenants, il serait primordial qu'elle s'identifie bien à la vocation de ce dernier et qu'elle ait des aptitudes marquées pour les communications orales et écrites. De plus, elle devra faire preuve d'une éthique sans reproche, d'une pensée stratégique, d'un sens aigu des affaires, et de qualités lui permettant de gérer l'innovation et l'atteinte des résultats.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae en toute confiance à Mme Sylvie Bérubé, en prenant soin de mentionner la référence #18714. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature aura été retenue.

Brassard & Associés

Recherche de Cadres inc.

1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 3430

Montréal (Québec) H3B 3T3

Télécopieur : (514) 875-4205

Tél. : (514) 875-9123

Courriel : sberube@brassard.ca

Conseillers en décoration
Comptoirs de pièces de plomberie
Consultation gratuite des As-Plombiers

30 salles de bain en démonstration
Faut voir...

la boutique de plomberie
DÉCORATION 25

25^e avenue et 640 Ouest, St-Eustache • tél. 473-8492 • Internet: www.decor25.com

Nos prix sont imbattables!
Comparez, vous serez convaincu!

La fameuse
célébration
annuelle
d'été

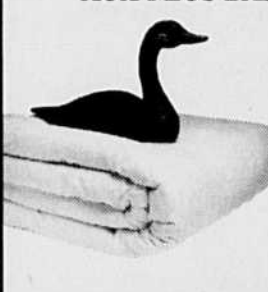
Épargnez jusqu'à
60%



Les plus bas
prix garantis!

Edredons de duvet

Le plus grand choix d'édredons
de duvet et accessoires
AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!



Édredons de duvet
d'oise blanche
Construction en cloisons 12 po

Simple	79 ⁹⁹
Double	99 ⁹⁹
Grand	109 ⁹⁹
Très grand	149 ⁹⁹

Matelas

Le plus grand choix de
matelas Sealy et Simmons
aux plus bas prix!

Livraison gratuite • Installation gratuite
Cadre de lit gratuit avec ens. de matelas
Retrait gratuit du vieux matelas



Plus de 100 styles!
Le Charmeur de Sealy
Simple 99⁹⁹ ens. 199⁹⁹
Double 149⁹⁹ ens. 289⁹⁹
Grand 189⁹⁹ ens. 379⁹⁹

Beautysleep Evasion de Simmons
Simple 189⁹⁹ ens. 329⁹⁹
Double 249⁹⁹ ens. 399⁹⁹
Grand 279⁹⁹ ens. 449⁹⁹

ÉPARGNEZ LA TPS ET LA TVQ • OU NE PAYEZ RIEN AVANT UN AN
* Nous vous accorderons une réduction de prix équivalente à la TPS et à la TVQ.
Détails en magasin!

Lits en laiton et fer, tapis et boutique pour bébé



La plus grande
sélection aux plus
bas prix garantis!

STATUS
lepine *modigliani*

Porcelaine

Économisez jusqu'à 50%
sur la porcelaine, la verrerie,
la coutellerie, les batteries de
cuisine et les articles-cadeaux!

Royal Doulton • Mikasa • Wedgwood • Villeroy & Boch
Noritake • Orrefors • Oneida • J.G. Durand
Kosta Boda • Lenox • Waterford • Demeyere • Lagostina
Rosenthal • et beaucoup plus!

ROYAL ALBERT • Royal Doulton

Bols à soupe **GRATUITS**
Sur les 20 meilleurs
motifs, dont...
Tennysen
Ens. 20 morc. (pour 4)
prix sugg. 1120⁰⁰
Notre prix **549⁰⁰**
4 bols à soupe gratuits! (valeur de 380\$)

Couverts



Économisez 50%
Battat Pearl
Ens. de 20 morceaux
Coutellerie inox 18/8
prix sugg. 60⁹⁹
Notre prix **29⁹⁹**

Bain

CANNON
MARTEX
STEVENS
Fieldcrest

MARTEX
Serviettes
Excalibur

Bain	6 ⁹⁵
Essuie-main	4 ⁹⁵
Débarbouillette	2 ⁹⁵

Descentes de bain	5 ⁹⁵
Débarbouillettes	99 ⁹⁹
Essuie-mains	1 ⁹⁵
Sièges rembourrés	9 ⁹⁵
Sorties de bain en ratine	39 ⁹⁵
Rideaux de douche en plastique variés	4 ⁹⁵

Literie

Le plus grand choix de literie et accessoires
AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!

Wamsutta CANNON SHEFTEX Dan River Lawrence Springmaid MARTEX *Fieldcrest*

Douillettes réversibles
Simple, double, grand
Toutes grandeurs **29⁹⁵**

Ensemble de draps en percale
180 fils au pouce carré
Simple **16⁹⁵**

Couvre-matelas « Easy fit » simple **9⁹⁵**

OREILLER **7⁹⁵**
Oreiller de duvet blanc **24⁹⁵**

Taies d'oreiller en super percale
200 fils au pouce carré
Assortiment d'imprimés
légères imperfections - paire **2⁹⁵**

Ensemble en percale
L'ensemble comprend
la douillette, les draps, le
volant et le(s) couvre-oreiller(s).
À partir de **69⁹⁵**

Parures de fenêtres

Levolor HunterDouglas Holican
Jusqu'à 60% de rabais
sur le prix suggéré

Service à domicile gratuit
331-5260
Stores horizontaux et verticaux
stores plissés • stores en bois • romains
entures • dentelles • cantonnières bouffantes • parures complexes
tissus et plus encore!

Articles maison

Économisez 52%
Ens. 4 morc.
Prix sugg. 210⁰⁰
99⁹⁵

Cuisinart
Mini-hachoir
29⁹⁵

Nappes
Nappes 3M Scotchguard
Choix de couleurs
52 po x 70 po et 60 po x 84 po
Notre prix **9⁹⁵**

Batteries de cuisine

TEFAL demeyere LE CREUSET LAGOSTINA
Lagostina Milano - ens. 7 morc. garantis à vie.
Acier inoxydable de qualité exceptionnelle
avec solide base en cuivre.
Prix sugg. 340⁰⁰ Notre prix **159⁹⁵**

Articles-cadeaux

Ensemble de bar 7 pièces
avec plateau plaqué argent
49⁹⁵

• POLITIQUE •

Churchill Falls

Les Innus devant l'ONU à Genève

Les autochtones poursuivent une offensive de sensibilisation internationale

Les Innus du Québec et du Labrador poursuivent leur offensive de sensibilisation de l'opinion internationale auprès de l'Organisation des Nations unies à Genève, en Suisse. Des représentants du Conseil des Innus du Nitassinan (Québec et Labrador) interviennent ces jours-ci auprès d'un groupe de travail de l'ONU qui se penche sur la protection des droits de l'homme des peuples autochtones.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

« Notre territoire continue de faire l'objet d'une exploitation abusive par les gouvernements de Québec et de Terre-Neuve-Labrador et ce, avec l'aide de multinationales et de sociétés d'Etat », a l'intention de plaider l'avocat innu Armand McKenzie devant la sous-commission onusienne de la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités.

Les représentants innus ont souligné à Genève l'exploitation de « leurs » ressources naturelles que font Inco au Labrador, dans un projet de 4,5 milliards, et que s'approprie à faire Hydro-Québec et Newfoundland & Labrador Hydro de Churchill Falls au coût de 12 milliards.

« Ces mégaprojets des autorités du Québec et du Labrador constituent à la fois une vaste entreprise de colonialisme et d'impérialisme économique à l'endroit de notre peuple et représentent, quant à nous, une menace réelle à notre environnement et à notre intégrité culturelle et sociale », ont plaidé les Innus.

Selon eux, les projets québécois et terre-neuviens constituent une atteinte aux droits des autochtones de gérer et d'utiliser des terres et territoires leur appartenant, tel qu'il est reconnu dans un projet de déclaration des Na-

tions unies sur les droits des peuples autochtones. En outre, les Innus soutiennent que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques reconnaît que les peuples, les Innus auraient ainsi le droit de disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles.

Ils croient que les projets miniers et hydroélectriques terre-neuviens et québécois contreviennent donc à ces textes internationaux. Leur intervention devant ce groupe de travail de l'ONU survient au moment même où les Nations unies étudient la possibilité de créer une instance permanente consacrée aux peuples autochtones.

Les Innus poursuivent une offensive internationale depuis l'annonce du projet de Churchill Falls en mars dernier. En avril dernier, des leaders innus avaient déposé une plainte devant le Tribunal international des peuples, un autre organisme relié à l'ONU. Ils avaient alors expliqué qu'ils s'inspiraient des démarches internationales entreprises par les Cris en 1990 pour faire valoir leur point de vue.

Parallèlement, les communautés innues du Québec et du Labrador continuent de consulter leurs membres au sujet du projet hydroélectrique de Churchill Falls. Ces consultations devraient donner lieu à une réponse commune des Innus au projet qui prévoit l'exploitation des rivières Romaine et Saint-Jean au Québec.

Ministère du Revenu

Dionne-Marsolais entend améliorer le traitement des plaintes

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre déléguée au Revenu, Rita Dionne-Marsolais, a affirmé sa ferme intention de modifier les relations entre les gens de son ministère et les contribuables en annonçant, hier, la création du « Bureau des plaintes et de résolution de problèmes ».

« Ça fait au moins une année qu'on travaille au niveau de l'administration à changer les façons de faire et de traiter avec les contribuables-clients », a expliqué Mme Dionne-Marsolais, et on sait qu'avec 8000 employés au ministère il faudra un peu de temps avant que ça se reflète en bas au niveau du guichet, mais on doit y parvenir rapidement. »

La ministre ne veut rien bousculer, mais elle n'attendra pas trop longtemps avant d'aller voir si cette nouvelle approche est bien implantée.

Au cours des deux dernières années, l'actuel Bureau des plaintes du ministère a traité pas moins de 5000 dossiers qui se sont soldés par des modifications de décisions ou d'interprétation dans 45 % des cas.

Ce résultat n'a rien de bien impressionnant selon la ministre qui vise, grâce à une nouvelle approche centrée sur le client, à réduire sensiblement ce pourcentage qui laisse

entrevoir des mauvaises décisions au niveau de la perception et du traitement des plaintes.

« Je pense sérieusement que lorsqu'une plainte est déposée, notre taux de résolution sans aucune modification devrait être plus positif », a-t-elle dit.

Pour l'instant, la ministre n'a pas fixé d'objectifs trop précis à ce chapitre. Elle préfère sagement attendre que le système soit mieux implanté et fasse ses preuves avant d'imposer une obligation de résultats.

« Le seul objectif qu'on peut vraiment se fixer, a-t-elle indiqué, c'est au niveau du délai de traitement d'une plainte qui ne devra plus jamais dépasser les 35 jours. » Actuellement, il faut 42 jours pour répondre à une plainte d'un contribuable. Mme Dionne-Marsolais a cependant émis le seul véritable vœu qui consiste à faire en sorte que le client soit plus à l'aise et en confiance lorsqu'il traite avec le ministère du Revenu. Sur ce plan, il n'est plus question de faire marche arrière, selon la ministre.

La nouvelle approche du ministère vise la mise en place d'une sorte de guichet unique où c'est le fonctionnaire qui effectuera les démarches à l'intérieur du ministère pour trouver des réponses pertinentes et non pas le contribuable qui devra courir d'un service à l'autre pour obtenir satisfaction.

Parti libéral du Québec

Un début de charestmanie?

Des femmes et des jeunes remportent les investitures

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le nouveau chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, clamait haut et fort son intention de rassembler une manne de jeunes candidats il y a deux mois et il semble avoir réussi son pari, même si les candidats-vedettes se font encore attendre. Dans cinq circonscriptions péquistes, sept des dix candidats libéraux se présentant aux investitures sont des femmes âgées en moyenne de 40 ans. Serait-ce un début de charestmanie? Les nouveaux candidats libéraux ne se cachent pas pour dire que leur décision de se lancer en politique provinciale est grandement liée à la présence de Jean Charest.

« C'est vraiment Jean Charest qui m'a inspiré à revenir, lance la candidate du PLQ dans Salaberry-Soulanges, Marie-Andrée McSween. Je pensais à la politique municipale mais pas à la provinciale. S'il y a quelque chose que Jean Charest a appris en 1993, c'est une nouvelle façon de faire de la politique. »

Candidate défaite du Parti conservateur en 1993 et jusqu'à récemment directrice régionale de la Banque Nationale, elle décrit la façon Charest comme le refus des promesses non respectées et du vol des plateformes électorales. M. Charest cherche la compétence avant toute chose, selon elle.

« Il faut aller chercher des députés qui viendront faire un job, qui ont des qualités pour le faire et pour qui le salaire n'est pas l'unique motivation. Il faut des gens qui ont des compétences et qui sont prêts à faire des sacrifices, qui cherchent le gros bon sens au lieu de la popularité. »

L'une des trois candidates de Chauveau, en banlieue de Québec, Sarah Perreault, voit son engagement de la même manière. A 36 ans, cette jeune mère dit vouloir représenter les électeurs de sa circonscription par conviction. Cette communicatrice, qui a travaillé deux ans à Ottawa avec le ministre John Crosbie, veut représenter le point de vue des mères de famille et s'intéresser aux dossiers du réseau de la santé. Elle dit avoir confiance en Jean Charest avec qui elle a participé à reconstruire le PC.

« J'ai beaucoup d'affinités avec lui. Je suis une fédéraliste convaincue, mais aussi nationaliste. M. Charest veut améliorer la position du Québec au sein du Canada et il ne signera pas des ententes inacceptables pour le Québec. Je partage aussi sa vision économique de réduction d'impôts et d'investissements dans les soins de santé. C'est quelqu'un avec qui on peut discuter et qui écoute beaucoup des gens. »

Mme Perreault a une formation en sciences politiques et en communication publique. Elle connaît bien le fonctionnement des machines gouvernementales et se tient bien au courant des dossiers locaux, comme celui de l'hôpital Chauveau pour lequel le Parti québécois

avait donné des garanties, dit-elle, non respectées.

Une autre mère de trois enfants et ancienne membre de l'Action démocratique de Mario Dumont, Carole Caron, briguera également l'investiture libérale de Portneuf prochainement contre un maire de la région, mais en raison de l'attrait de Jean Charest comme chef du parti. La fille du député Norm Cherry, Jocelyne, sera pour sa part la candidate du PLQ dans Bertrand. Et un jeune avocat de 27 ans, Sylvain Lefebvre, affrontera la députée péquiste de Mille-Îles, Lyse Leduc.

« Si je peux apporter une contribution si minime soit-elle, je veux améliorer la qualité de vie des gens de mon comté », déclare celui qui travaille comme avocat depuis déjà quatre ans. Diplômé en droit du travail d'une université française, il veut s'impliquer dans les dossiers jeunesse également.

« Je ne viens pas d'une famille politisée, avoue-t-il, mais j'ai toujours aimé la politique. J'ai toujours eu le goût d'en faire. Évidemment, la venue de Jean Charest est très bénéfique. C'est un candidat rassembleur qui représente l'avenir. Avec lui, je pense que les jeunes vont se rallier plus qu'avant au PLQ, même certains qui ont défendu des idées souverainistes auparavant. »

Une autre candidate de Chauveau, Hélène McClean, possède des intérêts variés: jeunesse, urbanisme, loisirs, sécurité publique. Cette infirmière s'implique en politique depuis cinq ans et est devenue conseillère municipale depuis peu. Le goût de « faire quelque chose pour les gens » l'anime également.

Agée de 42 ans, Marie-Andrée McSween travaille pour sa part depuis 25 ans dans le domaine bancaire. En rencontrant des politiciens durant de longues années au cours des déjeuners de chambres de commerce, elle s'est convaincue qu'elle pouvait également faire ce travail. Elle a commencé à s'engager dans les comités d'école, puis dans les commissions scolaires, tout en terminant des études universitaires le soir.

Seule candidate conservatrice à avoir remporté 15 % des votes dans sa circonscription fédérale en 1993 — elle commençait en politique active —, Mme McSween a remporté dernièrement l'investiture libérale de Salaberry-Soulanges devant 3200 membres contre deux autres candidats, un homme et une femme. Elle estime qu'il est important que de plus en plus de femmes se lancent en politique.

« Les femmes sont silencieuses politiquement face au défi de l'électorat. Moi, je suis prête à rompre ce silence. Les femmes en politique vont amener une nouvelle dynamique. » Hélène McClean, elle, ne croit pas à la thèse de la charestmanie. Mais elle est contente de constater l'intérêt soudain des femmes.

« Nous avons un rôle actif à jouer dans la société. Les femmes ont généralement une vision du travail plus approfondie, sans vouloir dénigrer les hommes. L'important, c'est l'équilibre. »

LES PLUS BAS PRIX GARANTIS!

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

Centre Rockland 341-7810 Place Portobello 671-2202 Les Galeries Laval 681-9090 Les Promenades de la Cathédrale 282-9525



CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même
marchandise ailleurs à plus
bas prix, nous respecterons
non seulement ce prix mais
nous vous accorderons un
rabais additionnel de 10%

Nos prix sont imbattables!
Comparez, vous
serez convaincu!

LE DEVOIR

LE MONDE

Etat de la réserve collective de sang

Groupe sanguin	
A-	65%
A+	64%
B+	57%

La Société canadienne de la Croix-Rouge
Info-collecte: 832-0873

S O U D A N

L'aide humanitaire nourrit aussi les rebelles et l'armée

HUGH NEVILL
AGENCE FRANCE-PRESSE

Nairobi — Les organisations internationales qui viennent au secours de centaines de milliers de victimes de la famine dans le sud du Soudan nourrissent aussi la rébellion sudiste et l'armée soudanaise, indiquent des témoignages d'agents humanitaires sur le terrain.

Cette situation illustre l'éternel dilemme des agences humanitaires, tiraillées entre le désir de sauver des vies et le risque de prolonger les conflits par leurs interventions.

Au Soudan, elles ont choisi de continuer à importer massivement de la nourriture pour sauver des femmes et des enfants, comptant sur les hommes politiques et la diplomatie internationale pour mettre fin au conflit, a clairement indiqué jeudi dernier à Nairobi Carol Bellamy, directrice du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF).

«Je m'oppose à 100 % à la thèse selon laquelle, en maintenant des êtres humains en vie, on prolonge une crise qui requiert une solution politique», a-t-elle affirmé lors d'une conférence de presse, après une tournée dans les zones contrôlées par l'armée soudanaise et dans celles contrôlées par l'Armée de libération populaire du Soudan (SPLA) du sudiste John Garang.

«Nous devons aller là-bas et essayer de faire en sorte qu'au moins les enfants et les civils pris dans ce conflit ne meurent pas», a-t-elle indiqué.

Mme Bellamy a appelé à une solution politique au conflit qui oppose depuis 15 ans le sud chrétien et animiste au nord arabe et musulman. Mais elle a reconnu l'existence à la fois d'un système de «taxation de nourriture» institué par les rebelles et de problèmes du côté gouvernemental.

Les agences internationales, qui distribuent la nourriture apportée grâce au plus important pont aérien de l'histoire du Programme alimentaire mondial (PAM), sont d'ailleurs en train de mettre en place une mission conjointe avec la SPLA pour enquêter sur les détournements.

Un million de morts

La guerre et son cortège de famine et de maladie ont fait environ un million de morts depuis 1983 dans le sud du Soudan.

La famine actuelle menace deux millions et demi de personnes et le nombre de décès augmente. Le taux de mortalité a été multiplié par quatre en dix jours à Ajiep, une ville de la région du Bahr el-Ghazal (sud) où intervient l'organisation non-gouvernementale Médecins sans Frontières (MSF).

Dans les zones contrôlées par la rébellion comme dans celles tenues par le régime de Khartoum, des civils squelettiques se traînent jusqu'aux centres de nutrition où des employés, payés en nourriture, creusent des tombes.

Les combattants — soldats gouvernementaux ou rebelles, selon le cas — ont, eux, l'air d'être en bonne forme physique, ont constaté des correspondants de l'AFP dans les deux camps. La guerre s'étend et des scissions touchent les deux parties.

Des dissidents de l'armée de Khartoum s'allient à la SPLA tandis que des factions rebelles, qui avaient d'abord rejoint les rangs gouvernementaux, mènent désormais leur propre politique, tentant de contrôler leur territoire et vivant eux aussi sur l'aide alimentaire.

Les agences humanitaires ont déjà été confrontées à un dilemme similaire après la guerre civile rwandaise en 1994, dans les immenses camps de réfugiés hutus installés près de la frontière rwandaise, dans l'est du Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo, RDC).

Elles ont nourri et soigné les réfugiés, mais des militaires de l'ancien régime ont pris le contrôle des camps et détourné une bonne partie de l'aide pour leurs propres miliciens, qui menaient des attaques de l'autre côté de la frontière.

Dans le sud du Soudan, indiquent des travailleurs humanitaires, de nombreux civils donnent volontairement une partie des secours à la SPLA parce qu'ils soutiennent la cause des rebelles.

Les estimations concernant la nourriture détournée varient de 10 % à 65 % du montant total. Ce dernier pourcentage a été avancé par Mgr Caesar Mazzolari, l'évêque catholique de Rumbek (sud), qui dirige un réseau de missions portant secours aux populations du Sud.

La tuerie du Capitole

L'Amérique rend hommage aux deux policiers

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — L'Amérique a rendu hommage hier aux deux policiers tués en défendant le Capitole, de nombreuses télévisions retransmettant en direct une cérémonie du souvenir qui réunissait le président Bill Clinton, les législateurs et les familles des victimes dans la rotonde du Congrès.

Les cercueils de John Gibson et Jacob Chestnut, recouverts chacun d'un drapeau américain, étaient exposés dans la rotonde, un hommage exceptionnel réservé jusqu'à présent à 27 autres Américains, dont les anciens présidents Abraham Lincoln et John F. Kennedy.

Tout au long de la journée, des milliers de personnes, dont des centaines de policiers, ont défilé autour des cercueils, placés au centre de la rotonde, sous le dôme blanc qui domine Washington, pour se recueillir un instant devant les dépouilles des deux hommes, qualifiés par M. Clinton de «héros américains».

Les deux hommes ont été abattus vendredi après-midi par un homme, apparemment déséquilibré, qui a forcé l'entrée du Congrès avec un pistolet. Une touriste américaine a également été blessée lors de la fusillade. L'assaillant, lui aussi blessé, est hospitalisé.

M. Clinton, dans une brève allocution, a rendu hommage à tous les policiers américains, soulignant que 81 d'entre eux ont été tués cette année «pour assurer notre tranquillité domestique».

«La plupart du temps nous ne voyons même pas leur sacrifice quotidien. Jusqu'au moment où une crise révèle leur courage, nous ne voyons pas à quel point ils sont remarquables», a-t-il déclaré.

Ces deux hommes «gardaient non seulement un bâtiment, mais un idéal (...) la démocratie», a affirmé pour sa part le vice-président Al Gore.

Les deux policiers seront enterrés au cimetière militaire d'Arlington, tout proche de Washington.

Les élections législatives au Cambodge

L'opposition rejette le résultat
Le prince Ranaridd réclame des recomptages locaux

L'opposition cambodgienne a rejeté hier les résultats des législatives de dimanche, entachées selon elle de «sérieuses irrégularités», bien qu'elles aient été jugées «libres et honnêtes» par les observateurs internationaux, menaçant le royaume d'une nouvelle crise politique.

PHILIPPE AGRET
AGENCE FRANCE-PRESSE

Phnom Penh — Les deux chefs de l'opposition, le prince Norodom Ranariddh et Sam Rainsy, menacent de boycotter l'ouverture de l'Assemblée nationale si leurs plaintes ne sont pas prises en compte. Les partis ont 72 heures pour déposer des recours qui pourront être examinés jusqu'au 29 août.

Les deux dirigeants ont fait état de «sérieuses irrégularités dans plusieurs endroits où les règles n'ont pas été respectées» durant le dépouillement lundi.

«Je rejeterai les résultats à moins que les élections dans les endroits contestés ne soient réorganisées en présence d'observateurs étrangers et d'agents des partis», a affirmé le prince Ranariddh.

Plusieurs petits partis, laminés lors du scrutin, se sont joints au FUNCINPEC et au Parti de Sam Rainsy (PSR) pour rejeter les résultats.

Il paraît néanmoins improbable que des élections sanctionnées par la communauté internationale — à l'exception des États-Unis — et les groupes d'observateurs locaux et étrangers, notamment une délégation parlementaire française, puissent être réorganisées, même partiellement.

Le Groupe d'observation international conjoint (JIOG) a jugé que la consultation et le dépouillement avaient été «libres et honnêtes», répondant aux vœux de la communauté internationale. Le JIOG, qui a mobilisé 500 observateurs de 40 pays, a exhorté tous les partis en lice à «accepter et honorer les résultats des élections sans tenter d'en saborder l'issue originelle».

«Il va y avoir des problèmes à moins que l'impasse ne soit débloquée. Il y a une possibilité de sérieuse crise constitutionnelle, que seul le roi Sihanouk pourrait régler», a averti un diplomate occidental.

L'enjeu est crucial puisque le Cambodge joue son avenir sur la scène internationale — son siège à l'ONU, pour l'instant vacant, et l'adhésion à l'Association des nations du sud-est asiatique (ASEAN) — sur la crédibilité du scrutin.

«Nous sommes absolument certains que la communauté internationale ne demandera pas une nouvelle élection parce qu'elle l'a déjà déclarée libre et honnête», a commenté un haut responsable du Parti du peuple cambodgien (PPC), au pouvoir, dirigé par l'homme fort du pays, Hun Sen.

Le PPC revendique 67 des 122 sièges disputés (soit 55 % des voix), contre 42 au FUNCINPEC et 13 au parti de Sam Rainsy. L'ampleur inattendue de la victoire annoncée par le parti de Hun Sen, alors que les résultats semblaient s'annoncer serrés, ont immédiatement suscité des soupçons de fraude.

Le secrétaire d'État américain, Madeleine Albright, a estimé qu'il était «prématuré» pour quiconque de revendiquer la victoire «car il n'y a pas un grand pourcentage de voix décomptées».

Les autorités électorales ont commencé à publier les premiers résultats locaux mais le décompte est très lent. Les résultats provisoires nationaux sont attendus samedi.

Même si le score du PPC est confirmé, il ne sera pas en mesure de gouverner seul. Selon la Constitution, un parti doit obtenir les deux tiers des sièges de l'Assemblée nationale, soit 82, pour pouvoir former à lui seul un gouvernement.

Selon les analystes, l'issue la plus probable est de nouveau une coalition gouvernementale bipartite. Toutes les combinaisons sont possibles, y compris une nouvelle alliance entre les deux anciens frères ennemis, Hun Sen et le prince Ranariddh. Le prince avait été écarté du pouvoir en juillet 1997 par Hun Sen, après quatre années de cohabitation acrimonieuse et de rivalités personnelles.



Un premier groupe de plusieurs centaines de soldats indonésiens a quitté hier Dili, la capitale du Timor, un territoire portugais occupé par l'Indonésie depuis plus de vingt ans.

Un contingent de soldats indonésiens quitte le Timor

PATRISIA PRAKARSA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Dili — Un premier contingent d'un peu moins de 400 soldats appartenant à des unités de combat de l'armée indonésienne a embarqué hier sur le port de Dili quittant le petit territoire envahi et annexé il y a plus de 20 ans par l'Indonésie.

«Leur tour de service est terminé», a déclaré un porte-parole militaire à quelque 90 journalistes spécialement invités par l'armée indonésienne pour l'occasion. Sac au dos et fusils d'assaut à l'épaule, les soldats, 398 au total appartenant aux Forces spéciales et à l'infanterie, sont montés à bord du navire amphibie Teluk Saleh aux airs d'une fanfare installée sur le quai après avoir serré les mains des officiels alignés sur le quai.

Une petite foule de Timorais, tenue à l'écart, derrière des barrières métalliques, a assisté de loin à la cérémonie. L'officier en charge de l'information, le capitaine Tri Yagabudi, a indiqué que 600 autres soldats — les autorités indonésiennes avaient annoncé vendredi dernier le retrait du territoire d'un millier de soldats — s'en iraient «dans quelques jours».

«Un cependant ajouté qu'ils seraient remplacés par 800 soldats mais n'appartenant pas, eux, à des unités combattantes». Ce seront, a-t-il affirmé, «des docteurs, des professeurs et des experts agricoles».

Saluant le départ du contingent, le colonel Tono Suratman a affirmé aux soldats qu'ils «avaient bien fait leur travail». «Dans cette période de réformes», a ajouté l'officier, «notre tâche est plus difficile car nous ne sommes pas à Timor seulement pour combattre la population mais aussi pour assurer la sécurité de la population».

Mais pour José Soares, un fermier qui regarde de loin l'embarquement, «ce serait mieux que tous les soldats s'en aillent». «Je n'aime pas ce que les soldats font à la population, ils ne devraient pas être ici du tout», ajoute-t-il.

«Il en reste encore beaucoup trop ici», ajoute Pedro Da Silva, 22 ans, étudiant à l'Université de Timor, l'un des bastions de l'indépendance, parlant des soldats. Pour lui, la thèse de Jakarta selon laquelle le départ des soldats risque d'entraîner des affrontements entre les indépendantistes et les partisans de l'intégration à l'Indonésie n'est pas valable.

«Les problèmes qui peuvent exister ici sont provoqués par une tierce partie, affirme-t-il, si l'armée s'en va, les problèmes s'en iront».

Selon le capitaine Yagabudi, les forces indonésiennes au Timor oriental, dont l'annexion en 1976 par l'Indonésie n'a pas été reconnue par les Nations unies, compteront après le retrait en cours de 1000 soldats, 12 700 hommes.

Leur répartition, a-t-il précisé aux journalistes, est: 6700 «organiques» (Est-Timorais) appuyés par 6000 soldats dont 3500 territoriaux en garnison dans les différents districts et 2500 «divers autres» (comprenant notamment la police).

L'annonce du retrait avait été faite vendredi dernier au lendemain de la visite à Jakarta et au Timor oriental de Jansheed Marker, émissaire des Nations unies.

La résistance timoraise qui mène depuis plus de 20 ans dans l'ancienne colonie portugaise une guérilla dont l'armée indonésienne n'a pu venir à bout, a estimé que «sans vérification internationale, ce retrait était peu crédible».

«De telles annonces ont déjà été faites par le passé, mais elles ne correspondaient pas à la vérité et il ne s'agissait que de simples rotations de troupes», a ainsi déclaré son porte-parole en exil, José Ramos Horta, co-Prix Nobel de la paix avec l'évêque de Dili, Mgr Carlos Felipe Ximenes Belo.

l'état-major, a été remplacé par le patron de la police, Célestin Kifua, un ancien officier de l'armée zairoise.

Le communiqué annonçant la fin de la présence militaire étrangère est intervenu alors que des soldats rwandais étaient encore visibles dimanche à Kinshasa, où la population regarde souvent avec défiance les militaires d'ethnie tutsi.

L'armée rwandaise avait appuyé les forces de M. Kabila lorsque celui-ci avait lancé son offensive victorieuse contre l'armée du maréchal Mobutu, en septembre 1996, et contre les camps de réfugiés hutus rwandais établis dans le Kivu.

Dans un rapport publié fin juin, l'ONU a accusé les troupes de Laurent-Désiré Kabila et les soldats rwandais d'avoir massacré des réfugiés hutus à l'occasion de

cette offensive. Kinshasa a rejeté avec force ce rapport.

Depuis le renversement du maréchal Mobutu, des troupes rwandaises, mais aussi ougandaises et angolaises, étaient stationnées en territoire congolais. Leurs effectifs n'ont jamais été dévoilés. Ils restent omniprésents, aux côtés de militaires ougandais, dans certaines zones du Kivu, ce qui entraîne des tensions avec les populations locales.

Ces derniers mois, Kampala a reproché à Kinshasa sa passivité face aux rebelles ougandais basés dans le Kivu. Ces critiques avaient entraîné en mai une réponse cinglante d'un ministre proche de M. Kabila, Pierre-Victor Mpyo, qui avait demandé à M. Museveni de «s'occuper des affaires de son pays plutôt que de dénigrer le président Kabila».

Kabila se sépare de ses soldats rwandais et ougandais

MICHEL CARIÓU
AGENCE FRANCE-PRESSE

Kinshasa — Le président Laurent-Désiré Kabila a mis fin lundi «à la présence de militaires étrangers» en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), officialisant sa séparation avec ses anciens alliés militaires rwandais et ougandais.

Cette séparation traduit les divergences de plus en plus profondes entre Kinshasa, Kigali et Kampala sur la conduite à adopter — négociations ou «option militaire» — pour mettre fin aux rébellions congolaises, ougandaise et rwandaise actives dans le Kivu (est de la RDC).

Selon un communiqué lu dans la nuit de lundi à hier à la télévision officielle de Kin-

shasa, «le président Kabila a mis fin à la présence de militaires rwandais au sein des Forces armées congolaises ainsi que des autres étrangers» présents dans les rangs de l'armée.

La RDC «remercie ces militaires pour leur assistance à l'armée congolaise (...) et à la libération» du pays, a conclu le communiqué laconique.

Cette annonce nocturne fait suite à la mise à l'écart, il y a deux semaines, du chef d'état-major général des FAC, le commandant James Kabarebe, officier d'origine ougandaise considéré comme proche du président ougandais Yoweri Museveni et de l'homme fort du Rwanda, le général Paul Kagame.

Le commandant James, nommé simple «conseiller militaire spécial» auprès de

É D I T O R I A L

Les relations publiques d'une entreprise publique

Michel Venne

Hydro-Québec, qui fait encore la manchette ces jours-ci, a un problème de communication. L'affaire Churchill Falls, qui fait toujours parler d'elle dans les cercles des relationnistes, en fut une indication. Mais le problème déborde les relations publiques. Ce qui est en cause, c'est la capacité de la société d'État d'entrer en contact et d'établir sa crédibilité auprès des citoyens. Bref, de se comporter comme une entreprise publique.

L'affaire avait soulevé un tollé en juin. Le public apprenait que l'annonce du projet hydroélectrique de Churchill Falls avait coûté 1,8 million de dollars, dont plus de 700 000 \$ versés en honoraires à National, la plus grosse firme de relations publiques au pays. L'opposition libérale avait saisi la balle au bond. Odeur de scandale politique. L'affaire continue de faire parler d'elle mais surtout à cause du malaise provoqué dans les cercles des relationnistes dont l'image en a pris un dur coup. Un concurrent a accusé le cabinet dirigé par Luc Beaugard de facturer des frais sans justification. Mais voici qu'un vérificateur externe blanchit National. Ne vous sentez-vous pas soudainement rassurés sur le bon usage des fonds publics?

Pendant que les relationnistes se chaillent et cherchent à sauver leur réputation, nous passons à côté de ce qui devrait faire l'objet du débat. Outre le fait que les honoraires versés pour cet événement représentent un joli magot (même si ce n'est pas grand-chose à l'échelle continentale), le problème soulevé par cette affaire est moins lié aux montants qui sont en cause qu'au principe même de confier à une firme contractuelle des tâches d'une portée stratégique aussi importante pour un État et pour une société d'État. Le mandat de National débordait l'organisation d'une simple conférence de presse. La firme a participé aux discussions sur la définition des enjeux et de la stratégie de communication. Elle s'est chargée d'informer des investisseurs et des institutions financières ainsi que des chefs amérindiens. Cette firme a eu accès à des secrets d'État.

Cette pratique n'est pas nouvelle. Les politiciens ont un rapport conflictuel avec la communication. Ils ne font pas confiance à l'administration publique pour faire le travail correctement. En témoigne ce réflexe de Lucien Bouchard qui s'est dit que, pour une annonce de cette envergure, il fallait une firme de grande réputation. Cette attitude soulève des questions sur la compétence des hauts fonctionnaires. N'y avait-il pas à Hydro-Québec, dont le service des communications compte tout de même toujours 80 personnes et dépense chaque année 18 millions de dollars, quelqu'un capable de définir la stratégie? N'aurait-on pas eu plus de chance, d'ailleurs, d'y trouver quelqu'un mieux à même, parce que familier avec ce genre de situation, de prévoir l'attitude des autochtones qui ont perturbé le déroulement de l'activité? En outre, pour parler aux investisseurs, n'aurait-il pas été plus normal qu'un vice-président aux finances s'en charge? N'est-ce pas son métier d'expliquer les implications d'un projet de 12 milliards de dollars?

Le recours à des firmes de relations publiques par les gouvernements soulève aussi des questions de conflits d'intérêt et de loyauté. Les contrats gouvernementaux ne représenteraient qu'une faible part de leur chiffre d'affaires. Cela est peut-être vrai mais là n'est pas la question. Lorsque ces entreprises œuvrent pour l'État, elles ont accès à des informations privilégiées et tissent des contacts durables. Que font-

elles de cette information lorsque, quelque temps plus tard, elles organisent une campagne de presse pour une grande entreprise qui cherche à obtenir des faveurs ou à contrer une décision du gouvernement?

Il est difficile de dire si cela est lié au fait de faire appel à des contractuels pour les grandes opérations de relations publiques, mais il reste qu'Hydro-Québec semble avoir perdu sa capacité propre de penser par elle-même ses communications avec les citoyens. Hydro-Québec se comporte de plus en plus comme une simple entreprise commerciale. Elle semble avoir perdu, c'est en tout cas l'impression que cela donne, le sens de ce qu'est une entreprise publique et des obligations qui sont liées à ce statut. Il paraît de plus en plus difficile d'avoir l'heure juste de la part de cette entreprise qui a pourtant des comptes à rendre à la population. Les Québécois sont les premiers clients de la société d'État mais ils sont aussi, comme le disait Lucien Bouchard, «des sociaux-démocrates actionnaires de la plus formidable multinationale publique du continent».

Une entreprise publique a des obligations de transparence qui n'incombent pas à une firme privée. Ses relations publiques ne sont pas de la même nature que celles d'une compagnie privée. Le Protecteur du citoyen a formulé les termes d'un pacte auquel devraient se conformer les organismes publics dont l'article premier rappelle la nécessité de faire part au citoyen des décisions qui le concernent en prenant soin d'en expliquer les motifs, de fournir en temps utile une information adéquate, de considérer le secret comme une exception et de consulter la clientèle.

Or les médias font état ces jours-ci de plusieurs informations concernant Hydro-Québec qui indiquent des accros à ces principes. La société contourne les processus de consultation et d'évaluation environnementale pour la construction de lignes à haute tension. Elle refuse de divulguer des informations sur le niveau d'eau dans ses réservoirs. Elle veut soustraire à l'examen de la Régie de l'énergie ses coûts de production. Elle s'est abstenue d'expliquer, la semaine dernière, pourquoi elle remettait en marche la centrale thermique et polluante de Tracy. Hydro-Québec semble incapable d'établir une relation de confiance avec les groupes environnementaux et avec les comités de citoyens lorsque ceux-ci ne sont pas promoteurs de centrales. Elle poursuit une politique axée sur l'exportation sans jamais avoir démontré, aux dires des experts membres d'un comité interne dont l'avis a été tenu secret jusqu'à ce que des journalistes mettent la main dessus, que cette pratique était bien fondée sur les plans environnemental, social et économique. Et le doute continue de subsister sur la finalité réelle de la ligne Des Cantons dont la construction incommode les citoyens de Val-Saint-François: sécurité énergétique ou exportation. Une société publique ne peut pas jouer au chat et à la souris avec ses actionnaires. D'autant plus que son action a des effets structurants sur l'environnement, sur l'économie régionale, sur les relations avec les peuples autochtones et sur notre approvisionnement énergétique. En un mot, sur notre avenir.

L E T T R E S

Pas d'appel

J'aimerais porter à votre attention une nouvelle mesure administrative vraisemblablement de nature à priver les citoyens les plus démunis financièrement d'un recours en appel.

En effet, alors que jusqu'à tout récemment les clients d'Hydro-Québec pouvaient s'adresser gratuitement au Commissaire aux plaintes des clients des distributeurs d'électricité afin qu'il intervienne lors d'un litige avec cette société, ils doivent maintenant débours 30 \$ afin de soumettre leur dossier au secrétaire de la Régie de l'énergie. Bien que ne disposant pas d'étude relative au profil de la clientèle qui s'adressait au Commissaire, il est raisonnable de penser qu'elle était principalement constituée de personnes dont le service avait été interrompu parce qu'elles ne parvenaient pas à payer un compte en souffrance ou à qui on réclamait, malgré une dette déjà accablante, des frais supplémentaires de raccordement. Imposer maintenant à ces personnes un débours additionnel de 30 \$ équivaut, il me semble, à leur fermer l'accès à cet ultime recours, dont la Régie de l'énergie s'est vu confier le mandat.

Au cours des dernières années, le gouvernement a institué diverses mesures qui ont pour effet de priver ceux auxquels ils étaient destinés de plusieurs services collectifs mis en place pour leur bénéfice.

Qu'il s'agisse des coupes de services à l'Aide juridique ou à la Cour des petites créances, de l'imposition ou de l'augmentation de frais déjà existants dans ces services ou dans d'autres, il apparaît de plus en plus évident que nous nous dirigeons vers une société où les plus démunis, loin d'être l'objet d'une protection plus vigoureuse, feront les frais d'une administration pu-

blique à ce point soucieuse d'équilibre budgétaire qu'elle semble en voie d'en perdre de vue, si ce n'est déjà fait, les valeurs collectives qui ont prévalu à l'instauration de programmes visant un meilleur partage des ressources et d'une plus grande équité.

Florence Gagnon,
Montréal, 27 juillet 1998

Un bon mot

«Quoi? Allier la sclérose en plaques, qui est l'une des maladies les plus pénibles qui soient [...] pour en faire (sic) "un bon mot"!... etc.», écrit-il (*Le Devoir*, 24 juillet 1998). C'est ce qui s'appelle le prendre au pied de la lettre. Ouf! Est-ce que les malades souffrant de cette atroce maladie se sont plaints de ce bon mot? *Le Devoir* n'est pas un journal drôle tant s'en faut; il se prend beaucoup au sérieux. Mais quand, à travers ses grands airs, il se permet un titre débandé, à l'approche du Festival juste pour rire...

«La sclérose en plaques» de Stéphane Baillargeon, par exemple, en était un (bon mot) et j'en ai profité pour rire. De plus, l'article était bien documenté (comme d'autres titres d'ailleurs qui nous mettent souvent le champagne à la bouche... avant de lire la suite). En effet, comment ne pas en rire quand on constate combien le catholicisme est menacé de sclérose et d'étouffement par les interdits, l'immobilisme doctrinal incarné par le pape et ses cerbères doctrinaires, comme le Cardinal Ratzinger: «Ratzinger, serviteur d'un seul maître» (*Le Devoir*, 9 juin 1997)?

L'humour est un décapant, un exutoire, un purgatif. Et l'on sent bien, après une bonne partie de rire, qu'on est renouvelé. «Tout est comédie», fait dire Shakespeare à Falstaff. Dans ce cas-ci, il faut se poser des questions sur la qualité de la foi dont on ne se permet

seulement pas de rire: croit-on moins au Dieu de Jésus-Christ qu'au pape et à l'Institution qu'il représente? Faute d'y répondre, respirons par le nez et arrêtons de nous prendre au sérieux, du moins pas plus que le pape. Il faut profiter des bons mots et rire de tout ou presque, y compris de soi. Après tout, le rire est le propre de l'homme.

Quelquefois, on est tenté de rechigner sur la qualité de l'humour... Le Festival Juste pour rire ouvre la porte, c'est le risque, à toutes les tentatives et même les exagérations, tenant souvent plus du mauvais goût que de la méchanceté ou même de l'irrespect, c'est vrai. Est-ce à dire qu'il faille censurer? Je ne crois pas. Je pense que le public est assez «vieux» pour se faire une idée sur l'humour qu'il peut se permettre à l'aide de critiques éclairées, d'où l'importance de celle-ci. Ne doit-on pas laisser pousser l'ivraie et le bon grain côte à côte de peur d'être privé du bon grain? La censure est l'intolérance qui mène à des interdits qui mènent à... Mais cela n'empêche pas d'être vigilant et de privilégier l'esprit et l'humour à certaines grossièretés.

Stéphane Baillargeon, dans une série de deux articles dont le prétexte était la critique d'un certain spectacle à l'humour douteux, mettait le lecteur sur une bonne piste en révélant *Le rire et le sacré* de Bernard Sarrazin (Desclée de Brouwer). Dans sa conclusion, l'auteur écrit entre autres que «le rire reste sans doute le meilleur moyen de s'arracher à la peur, la peur de la transgression ou celle de la mort [...] Par-dessus les siècles, l'humour réunit le patriarcal (Abraham) et l'homme du XXe siècle: c'est leur manière de prendre de la hauteur par rapport à leur destin. De ne pas mourir idiots. De ce côté-là est le salut», termine-t-il. Et Dieu dans tout ça? Margot Pagé
Montréal, 27 juillet 1998



Miserere pour aujourd'hui

«L'homme riche, écrivait Léon Bloy en 1900 avec une flamboyante véhémence, est une brute inexorable qu'on est forcé d'arrêter avec une faux ou un paquet de mitraille dans le ventre...» Aujourd'hui, un tel aveu, en lieu et place de la misère dont il dut se contenter à l'époque, lui mériterait probablement la prison ou encore un diagnostic de maladie mentale. En effet, après quelque 20 ans de règne de l'idéologie du tout-au-marché, l'argent fait figure d'otensorio sublime devant lequel se prosternent autant ceux qui l'engrangent que ceux qui en sont privés.

Certains diront peut-être qu'il en fut toujours de même et que ce serait ignorer la nature humaine que de croire qu'il puisse en aller autrement. L'essayiste Jean-Claude Guillebaud, pourtant, me semble souligner une certaine vérité historique lorsqu'il écrit: «Si l'argent tenait le pouvoir, au moins devait-il assumer l'illégitimité morale de son statut. Il eût semblé paradoxal — même à droite — qu'un artiste fit innocemment l'éloge du puissant ou, pire encore, du parvenu. Si l'argent avait la puissance, au moins n'aurait-il pas (pas encore) la gloire...» Or, voilà, ce bon temps de la vocifération anti-richesse semble bel et bien terminé. L'argent, pour le bonheur des riches qui ne se privent d'ailleurs pas de pavoiser, est déculpabilisé et l'ostentation a repris ses lettres de noblesse.

Nous avions le christianisme et son mauvais riche pour contenir l'orgie. On s'est cru libéré en les abandonnant aux bigots. Nous avions le socialisme et son espoir qui, bien qu'à l'autre bout du monde, nous incitait à la méfiance envers ce que Léon Bloy appelait, métaphoriquement, «le sang du pauvre». La débâcle qui frappa ceux qui y avaient cru jusqu'à la mise en œuvre fut, on le sait malgré les chants pompeux de ceux qui la souhaitaient, cruelle, dramatique et annonciatrice de fort

mauvais lendemains.

Aussi, c'est sur ces ruines que la monarchie de l'argent a trouvé à se réédifier. Le mépris de l'argent avait abouti aux charniers et à l'intolérance, disait-on, il fallait donc le transformer en adoration pour prendre *ipso facto* le chemin de la démocratie. Et ce qui fut présenté comme loi de nouvel évangile fut appliqué au mépris de toutes considérations morales, dorénavant soupçonnées de totalitarisme.

Avec, chers amis, les résultats qu'on connaît. À l'ère nouvelle, celle du roiconsummateur dont la valeur intrinsèque se mesure en espèces sonnantes, les riches ont résolu leurs problèmes de conscience et il ne se trouve plus de prophètes sur leur route pour leur rappeler que «tout homme qui possède au-delà de ce qui est indispensable à sa vie matérielle et spirituelle est un millionnaire, par conséquent un débiteur de ceux qui ne possèdent rien» (Bloy).

Hautains, arrogants et prétentieux jusqu'à la fatuité, tous ceux-là qu'un honnête homme ne pourrait que désigner comme étant les ennemis du peuple se voient offrir, partout à travers le monde et au Québec avec autant d'empressement, toutes les premières pages de magazines influents, toutes les heures d'antenne qu'ils désirent (si l'on tergiverse, ils achètent la compagnie ou se paient un passage à Robert Guy Scully) pour répandre une vision du monde mensongère qui prétend que chacun n'a que ce qu'il mérite bien. Ils créent des emplois, eux (si encore c'était vrai!), ils font rouler l'économie, eux (et comment!), ils ne sont pas des parasites, eux, alors ne vous avisez pas de les décrier, armés de considérations morales à trente sous. Ils valent plus cher que ça, croient-ils, et leurs sbires, de même que le troupeau des «idéologiquement pervers», sauront pour sonner le rappel à l'ordre en cas d'égarements justiciers de votre part.

Élevés au rang de conseillers du Prince, courtoisés par des politiciens

sans scrupules qui rampent devant leurs moindres sparges affairistes qu'ils assaisonnent toujours de chantage économique, souvent envieux par leurs propres victimes, ces conquérants nouveau genre ne se laissent pas ébranler par la misère du monde. Dieu, disait le prophète, s'apitoie devant la détresse des humbles. Les dieux, eux, ont besoin de sacrifices, de victimes pour nourrir leurs ambitions démesurées.

C'est Jean-Claude Guillebaud encore, dans son indispensable *La Trahison des Lumières*, qui évoque le désarroi d'un juste: «Au lendemain de la chute du mur de Berlin, Claude Roy rapportait cette question magnifique d'un de ses amis: "Mais qui fera peur aux riches, maintenant?" Qui, en effet? En aura-t-on la volonté, les moyens? Saura-t-on d'abord se convaincre de l'immoralité d'une telle débauche pécuniaire qui n'est nécessairement profitable qu'à quelques-uns et dont les excès se nourrissent du désespoir de milliards d'humains que l'on a transformés en bétail? Qui dira que le droit à la richesse n'existe pas?»

L'économiste écossais Adam Smith, dans la canaille financière se sert souvent à tort comme caution, faisait preuve de moins d'hypocrisie que ceux qui s'en réclament affectuellement: «Pour un homme très riche, il faut qu'il y ait au moins cinq cents pauvres; et l'abondance où nagent quelques-uns suppose l'indigence d'un grand nombre.» Mais qui, maintenant, fera peur à ces producteurs de pauvres, à ces fourbes qui se drapent du manteau de la philanthropie?

Dédiant son livre (*Le Sang du pauvre*) à sa fille sur le ton de celui qu'habite un désespoir glorieux, Léon Bloy affirmait y avoir tenté «de ramasser en une sorte de Miserere toutes les souffrances de ces lamentables, des tout-petits qu'on écrase et qui n'ont pas de voix pour se plaindre». Dans la tourmente actuelle, un retentissant *Miserere* pour aujourd'hui ne serait pas de trop qui saurait donner mauvaise conscience aux satisfaits et redire l'espoir aux âmes et aux corps meurtris.

louis.cornellier@collanaud.qc.ca

À P R O P O S

... des investissements du Québec en R-D

Par rapport aux pays de l'OCDE, les entreprises du Québec ont effectué au cours des 15 dernières années un important rattrapage dans leurs investissements en R-D. En 1995, le ratio du Québec se situait à 1,25 % contre 1,45 % pour l'ensemble des 25 pays de l'OCDE. Le ratio du Québec atteignait donc 87 % de l'effort moyen des pays de l'OCDE, alors qu'en 1981 il se situait à moins de 46 %. Ce rattrapage a débuté vers 1988 alors que le gouvernement du Québec a bonifié ses mesures fiscales d'aide à la R-D de façon substantielle. Si le rythme observé au cours des cinq dernières années se soutient, le Québec devrait avoir rattrapé la performance moyenne des 25 pays de l'OCDE autour de l'an 2000. On notera toutefois qu'en termes de compétitivité, les entreprises

du Québec ne s'affrontent pas à cette moyenne, mais plutôt, chacune dans son secteur, aux concurrents étrangers les plus performants. Dans les industries de haute technologie du secteur manufacturier, le Québec a rattrapé la moyenne des 14 principaux pays de l'OCDE. Ce rattrapage est dû aux industries de l'électronique, du matériel de télécommunications, des produits pharmaceutiques ainsi qu'à l'aéronautique. Dans le cas de l'aéronautique, la convergence tient à ce que, avec la fin de la guerre froide, les efforts de R-D pour la défense ont diminué dans les grands pays industrialisés. *L'entreprise innovante au Québec: les clés du succès*, «Avis» du Conseil de la science et de la technologie, juin 1998.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration N.

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAL

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Marche de la fierté gaie et lesbienne

Reconnaissance des conjoints de même sexe : pour un véritable débat

Après les tribunaux, il est grand temps que les parlementaires fassent à leur tour avancer les droits des communautés gaies et lesbiennes

RÉAL MÉNARD

Député de Hochelaga-Maisonneuve

Cette année encore, la communauté gaie et lesbienne du Québec célèbre son droit à la différence en organisant une grande marche de la fierté. Ce week-end, des milliers de personnes vont descendre dans la rue pour fêter, danser et finalement vivre pleinement cette différence au cœur même de la cité montréalaise.

La Marche de la fierté édition 1998 s'inscrit dans un contexte très particulier. D'une part, la Chambre des communes tout comme l'Assemblée nationale devraient au cours de la présente année se pencher sur la question des conjoints de même sexe.

S'agissant de l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice, Serge Ménard, a fait connaître l'intention de son gouvernement de reconnaître, après une consultation publique, les conjoints de fait incluant les conjoints de même sexe.

Quant à la Chambre des communes, le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai déposé le 6 février dernier fera l'objet d'un débat et vraisemblablement d'un vote en octobre prochain. Ce projet de loi, rappelle-t-on, a pour but de garantir aux couples homosexuels vivant en union de fait les mêmes droits que ceux consentis par les lois fédérales aux couples hétérosexuels vivant en union de fait. Ainsi, si ce projet était adopté, c'est près de 70 lois qui seraient du coup modifiées.

Pourtant, il faut bien reconnaître qu'il y a un paradoxe dans le dossier de la reconnaissance des conjoints de même sexe. Le paradoxe réside dans

le fait que ce sont les tribunaux et non les Parlements, et ce faisant les élus, qui ont fait avancer les droits des communautés gaies et lesbiennes.

Principaux jugements

Pour mémoire, mentionnons les quatre principaux jugements qui ont permis des avancées juridiques importantes au chapitre des droits des gays et lesbiennes:

■ En 1992, la Cour d'appel de l'Ontario a invalidé en partie la Loi canadienne des droits de la personne parce qu'elle n'incluait pas comme motif interdit de discrimination l'orientation sexuelle. On parle de l'arrêt Haig & Birch C. Canada.

■ En 1995, James Egan et John Nesbit vivaient en union de fait depuis plus de 40 ans. M. Egan a demandé une allocation de conjoint pour son partenaire qui lui a été refusée. M. Egan a contesté la constitutionnalité de la définition de l'expression «conjoint» en alléguant qu'elle était discriminatoire au regard de l'article 15(1) de la Charte. L'affaire s'est rendue jusqu'en Cour suprême où, pour la première fois, on a reconnu que l'orientation sexuelle est un motif interdit de discrimination inclus dans la Charte.

■ En 1996, par l'arrêt Moore & Akers-trom, le gouvernement fédéral s'est vu enjoindre par un tribunal des droits de la personne d'accorder des bénéfices égaux de conjoints à ses employés(e)s gays et lesbiennes.

■ Plus près de nous, le 23 avril 1998, la Cour d'appel de l'Ontario a rendu une décision unanime dans l'affaire Rosenberg C. Canada. La cour a jugé que la définition de conjoint dans la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu est inconstitutionnelle dans son application aux régimes de retraite agréés. Les mots «*sex opposé*» dans la définition avaient empêché le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) d'étendre l'application de ses régimes de retraite



La Marche de la fierté attire chaque année des dizaines de milliers de participants.

ROBERT SKINNER LE DEVOIR

agréés aux conjoints survivants d'employés lesbiennes. Pour réparer cette injustice, la cour a ordonné que la définition de conjoint dans la loi soit élargie pour s'appliquer aux couples de même sexe, mais uniquement pour les besoins des régimes de retraite agréés.

Cinq bonnes raisons

Comme on le constate, les parlementaires fédéraux ont été tenus à l'écart de ces importantes décisions. Il

est grand temps qu'un débat sur les conjoints de même sexe voit le jour à la Chambre des communes. Pour ma part, je plaide qu'il y a cinq raisons en vertu desquelles il faut reconnaître les conjoints de même sexe:

■ D'abord, les personnes homosexuelles qui ont des conjoints sont également des contribuables qui paient pour les bénéfices qu'elles réclament.

■ La non-reconnaissance des conjoints de même sexe est discriminatoire, c'est

à-dire qu'elle prévoit un traitement différent pour une catégorie de citoyens. À cet égard, la Cour d'appel de l'Ontario dans le cas Rosenberg, parlant de prestations de conjoints survivants, a synthétisé la notion de discrimination: «*Les hétérosexuels ne sont pas seuls à vieillir et à prendre leur retraite et l'hétérosexualité n'a rien qui justifie que le gouvernement y accorde une attention préférentielle à la possibilité d'insécurité économique. Il ne saurait donc s'agir d'un objectif urgent et*

réel justifiant que soit reconnue de façon exclusive la nécessité de protéger les revenus de Canadiens âgés ayant des préférences hétérosexuelles.»

■ Le ministère des Finances canadien a évalué, à partir de l'enquête sur les finances des consommateurs menée par Statistique Canada en 1990, que si 1 % des ménages de même sexe réclamaient des bénéfices, il en coûterait trois millions au Trésor public; si 2 % en réclamaient, il en coûterait quatre millions; et si 6 % en réclamaient, il en coûterait 12 millions au Trésor canadien. Cela n'a vraiment rien d'excessif et le refus de reconnaître les conjoints de même sexe ne peut être fondé sur des impératifs financiers.

■ La Belgique, le Danemark, l'Islande, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et bientôt la France ont tous reconnu le droit à deux personnes de même sexe de faire enregistrer et reconnaître leur union. Ces pays, à bien des égards, se comparent au Québec par leur population, leurs mœurs et leur démocratie.

■ La non-reconnaissance des conjoints de même sexe, parce qu'elle occulte la dimension affective du vécu homosexuel, perpétue une image négative de l'homosexualité, donnant à penser que les personnes de cette orientation sexuelle sont incapables d'engagement, de soutien réciproque et d'authenticité, bref qu'elles ne forment pas des vrais couples.

Il me reste à souhaiter que le gouvernement Chrétien permette la tenue d'un véritable débat à la Chambre des communes et que tous les parlementaires puissent s'exprimer librement sur cette question en parfaite conformité avec les valeurs d'ouverture et de tolérance. Après tout, je partage l'opinion du Parti réformiste voulant qu'en pareille matière, ce n'est pas aux juges de décider des choix de société. Cependant, notre accord s'arrête là.

Meech, Charlottetown, Calgary: une peau de chagrin pour le Québec

Peut-on être à la fois «unique» et «égal»?

Dans la Déclaration de Calgary, le Canada anglais s'assure que le caractère unique du Québec est clairement subordonné au principe de l'égalité des provinces

JACQUES-YVAN MORIN

Professeur émérite de droit public à l'Université de Montréal

Exposé présenté devant la Commission parlementaire des institutions, à l'Assemblée nationale, le 10 juin 1998.

Deuxième d'une série de trois textes

Avant même que l'Accord du lac Meech ne fût soumis à la ratification des provinces, on commença à l'affaiblir à Ottawa, particulièrement dans le cadre du Comité spécial des communes présidé par le député Jean Charest et chargé d'examiner un projet de «résolution d'accompagnement» dont on espérait qu'il rassurerait certaines provinces pour lesquelles l'accord paraissait trop favorable au Québec et insuffisamment sensible aux besoins des provinces moins développées.

C'est en effet dans le rapport Charest du 17 mai 1990 que l'on trouve une vive mise en garde contre tout affaiblissement du pouvoir fédéral de dépenser en matière de bien-être et de développement économique (par. 22). On ne s'étonnera pas que même Robert Bourassa ait tenu à déclarer que certains principes du rapport Charest étaient inacceptables pour le Québec.

Ce sont pourtant ces mêmes principes qui refont surface après l'échec de Meech au Manitoba et à Terre-Neuve (23 juin 1990). Au cours des deux années qui suivent, le premier ministre du Québec finit par accepter de participer à l'opération de sauvetage que nous appelons l'Accord de Charlottetown (28 août 1992). On comprend qu'il ait hésité quand on sait que la nouvelle donne allait directement à l'encontre des conditions qu'il avait lui-même posées en 1985 pour que le Québec donnât son assentiment à l'acte unilatéral fédéral de 1982: reconnaissance de la société distincte, limitation du pouvoir de dépenser fédéral, etc.

Or voici que le principe de l'égalité des provinces venait mettre en péril à la fois l'idée de société distincte et tout projet de statut particulier, tel par exemple que Jean Lesage l'avait conçu.

Néanmoins, Bourassa finit par accepter de se joindre aux autres premiers ministres: il consent, à Charlottetown, aux principes énoncés dans la «clause Canada», dont l'égalité des provinces et l'engagement fédéral (commitment) en faveur de l'épanouissement des communautés minoritaires, ce qui risquait fort de donner de nouvelles armes aux adversaires de la Charte de la langue française. Quant au caractère distinct du Québec, il est encadré par d'autres

principes de même poids, comme l'égalité des provinces, et le «rôle» du Québec dans la protection de la société distincte ne lui confère aucun nouveau pouvoir, comme prend soin de l'affirmer un comité parlementaire fédéral.

Et si l'on doute de la prééminence des exigences linguistiques des Anglo-Québécois par rapport au principe de la société distincte, il n'est que de se rappeler la jurisprudence de la Cour suprême du Canada ou encore les «principes sous-jacents non écrits», comme l'unité nationale — «un seul et même dominion» —, auxquels elle se réfère de plus en plus pour trancher les questions constitutionnelles.

«Ni avec toi ni sans toi»

Cette érosion des positions du Québec, qui s'accéléra avec le temps, ne doit pas étonner outre mesure de la part du Canada anglophone, mais on explique mal comment le gouvernement Bourassa ait pu en venir à l'accepter, surtout quand on sait que, 17 mois avant Charlottetown, la commission Bélanger-Campeau avait conclu ses travaux en déclarant que les deux seules façons de résoudre la crise canadienne étaient la modification en profondeur du régime fédéral canadien ou, à défaut d'entente, l'accession du Québec à la souveraineté (mars 1991).

Du moins le résultat du référendum du 26 octobre 1992 a-t-il montré que les Québécois n'étaient pas entièrement dupes puisque 56,6 % des électeurs ont voté contre l'acceptation de l'Accord de Charlottetown.

De toute manière, aux yeux de certains, les dispositions de l'accord sur la société distincte parurent encore trop favorables au Québec. On y décelait des concessions contraires à l'unité canadienne telle qu'elle est conçue par la majorité anglophone. De surcroît, l'Ouest canadien voyait ses attentes déçues en matière de réforme du Sénat, de sorte que 63 % des électeurs le rejetèrent; pour l'ensemble du Canada, le refus se chiffrait à 54 % du corps électoral.

C'est ainsi que se présente la situation pendant les quatre ans et demi qui précèdent le référendum québécois d'octobre 1995 sur la souveraineté. Le résultat, inconfortable pour le OUI comme pour le NON — «ni avec toi ni sans toi» —, de même que l'arrivée au pouvoir du premier ministre Lucien Bouchard, ont persuadé les leaders des provinces anglophones qu'il leur fallait reprendre l'initiative. Mais comment concilier des attitudes devenues de plus en plus incompatibles depuis Meech, compte tenu de l'intransigence croissante dont ils étaient témoins à l'endroit des revendications québécoises?

Le résultat de cet exercice impossible, auquel le Qué-

bec n'a pas participé, est la Déclaration de Calgary (14 septembre 1997), dont les dispositions ambiguës échappent à l'analyse si l'on ne les situe dans le contexte du dernier quart de siècle et notamment par rapport aux accords avortés de 1987 et de 1992. Que signifie en effet la société à «caractère unique» de Calgary si l'on ne prend soin de la comparer à la «société distincte», au «peuple québécois» et à la dualité nationale des années soixante?

Le Québec au pied du mur

L'expression «société distincte», rappelons-le, comportait déjà une dilution de la notion de peuple, un recul significatif du langage politique; comme telle, elle ne signifiait juridiquement rien d'autre que ce qu'en dirait éventuellement la Cour suprême du Canada... Elle pouvait donc inquiéter tout le monde et, à terme, devenue suspecte aux yeux de la majorité anglophone, exiger de nouveaux replis du Québec jusqu'à ce que cette majorité ait obtenu l'assurance absolue que le vocabulaire utilisé ne portait à conséquence ni en droit, ni même politiquement.

Cette pente hasardeuse, c'était le gouvernement Bourassa lui-même qui l'avait savonnée en acceptant les «compromis» de plus en plus défavorables du lac Meech et de Charlottetown. Dans pareille arène, on recule rarement pour mieux avancer; aussi le Québec se retrouve-t-il, depuis Calgary, au pied du mur.

Non seulement l'expression «caractère unique de la société québécoise» est-elle encore plus vague que la «société distincte», même dans le langage courant, mais on s'est ingénié à la neutraliser pour le cas où la Cour suprême serait, par aventure, tentée de lui conférer la moindre portée constitutionnelle. Deux techniques sont utilisées qui tendent à restreindre cette portée: la définition même du «caractère unique», puis sa subordination à d'autres principes plus fondamentaux.

Déjà l'Accord de Charlottetown limitait la portée de la «société distincte» en l'identifiant essentiellement à «une culture qui est unique et [à] une tradition de droit civil». Cette définition étroite de l'identité québécoise renvoie à des caractéristiques qui ne sont certes pas sans importance; cependant, dans le contexte des critères d'interprétation établis par la Cour suprême du Canada — les catégories *ejusdem generis* — elle exclut les aspects modernes de l'affirmation de la personnalité québécoise, notamment ceux qui exigent une présence de l'État dans les domaines social et économique, conforme à ses propres besoins et aspirations. En d'autres termes, la vision du Québec exprimée à Charlottetown était essentiellement passéiste, hostile à toutes revendications de type moderne découlant de

l'existence d'un peuple. Le phénomène national québécois, même dans sa version compatible avec la dualité canadienne, devait être contenu dans les bornes étroites fixées par la majorité anglophone.

Le Québec, à la fois «égal» et «unique»

Cette démarche réductrice se confirme, s'accroît même de Charlottetown à Calgary. La «société distincte» disparaît du vocabulaire constitutionnel des neuf premiers ministres: trop chargé de sens à leurs yeux, semble-t-il, le mot «distinct» est remplacé: ne pourrait-il pas être interprété comme autorisant le Québec à se différencier des autres provinces, à prétendre, par exemple, obtenir quelque statut spécial ou particulier à la manière du rapport Pepin-Robarts? Mieux vaut utiliser une expression plus vague et neutre: le «caractère unique de la société québécoise».

La Déclaration de Calgary montre que la véritable hantise qui habitait P. E. Trudeau au sujet du statut particulier s'est communiquée au Canada anglophone: deux des sept paragraphes que comporte le document répètent en le martelant le principe qui venait au dernier rang de la clause Canada dans l'accord précédent, mais prend maintenant la première place: «Toutes les provinces sont égales» et «si une future modification constitutionnelle devait attribuer des pouvoirs à une province, il faudrait que ces mêmes pouvoirs soient accessibles à toutes». Et pour s'assurer que le caractère unique du Québec soit clairement subordonné au principe de l'égalité des provinces, les premiers ministres précisent que celui-ci s'applique «malgré les caractéristiques propres à chacune».

Le remplacement du mot «distinct» par le vocable «unique» est à lui seul fort éloquent. Dans la lutte constitutionnelle, les mots sont des armes et aucun n'est innocent. De surcroît, l'arbitre-interprète ultime n'est autre que la Cour suprême du Canada... On l'imagine se penchant sur ce vocabulaire peu juridique.

Faut-il, par exemple, penser qu'une société «unique» en est une «that stands alone», ce qui, en l'occurrence, serait assez près de la vérité? Ou encore traduire «vous êtes unique» par «you're the limit», comme le veut le dictionnaire Harrap? En réalité, les juges ne manqueraient pas d'avoir recours au contexte de la Déclaration de Calgary et notamment aux objectifs énoncés par les premiers ministres, tels que «renforcer l'unité nationale» et «consolider la fédération». Le Québec courrait le risque de se trouver, une fois de plus, devant une interprétation à sens «unique».

Demain: Société unique et objectifs «nationaux»

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duro et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique); Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutarac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marilène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Alexandre Leduc (publicitaires); Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyne Arsenault (directrice des approvisionnements, distribution et production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Les revenus des jeunes ont chuté

Ottawa (PC) — Alors que l'on pensait qu'il s'était creusé davantage, l'écart entre les travailleurs les mieux rémunérés et les moins bien payés est resté relativement le même au cours de la dernière décennie, a rapporté hier Statistique Canada.

Pour la tranche de 30 % des travailleurs les moins bien payés, les gains se sont accrues de 1,6 % entre 1986 et 1995, tandis que pour la tranche de 30 % des travailleurs les mieux rémunérés, l'accroissement des gains a été de 1,8 %.

Toutefois, ces données ne reflètent pas les changements significatifs quant aux salaires, aux taux salariaux et à la durée du travail au cours de cette même période.

Ainsi, les femmes, les travailleurs âgés et les travailleurs masculins qualifiés ont eu droit à des hausses de salaire, tandis que les jeunes et les jeunes hommes moins qualifiés ont vu leurs revenus décroître.

Ce sont les hommes âgés de 18 à 24 ans travaillant à temps plein qui ont essuyé le pire revers: entre 1977 et 1995, leur revenu annuel réel a baissé de 20 %. Chez les hommes âgés de 25 à 34 ans, ces gains ont glissé de 12 %.

Si les femmes de 24 ans et moins ont également dû composer avec une diminution de leurs revenus, le choc a été moindre. Pour la tranche des 18-24 ans travaillant à temps plein, le glissement a été de 9 %, alors que les 25-34 ans n'ont à peu près rien perdu entre 1977 et 1995.

L'étude de Statistique Canada révèle que les revenus des jeunes ne sont pas attribuables à une réduction de la durée de travail, mais plutôt à une diminution des taux de rémunération horaire.

L'agence a aussi établi que l'écart salarial entre les hommes et les femmes s'est aminci, bien que les hommes aient encore des revenus supérieurs.

En 1995, la tranche de 10 % des hommes les mieux rémunérés empochait des revenus annuels moyens de 78000\$, contre 54000\$ chez les femmes.

Même dans la tranche inférieure de 10 %, les hommes ont gagné en moyenne 2200\$, comparative-ment à 1500\$ pour les femmes.

Un autre religieux disparaît

Québec (PC) — Après le curé gaspésien Laurent Leblanc, voilà qu'un autre religieux est porté disparu. Le frère Oscar Maltais, de la communauté des frères du Sacré-Cœur, a été vu la dernière fois le 17 juillet à Rivière-à-Pierre, à 80 km au nord-ouest de Québec. Ce n'est toutefois que samedi que ses confrères ont réalisé qu'il n'était pas là où ils le croyaient. Agé de 70 ans, le frère Maltais, un missionnaire qui se trouvait en congé au Québec, séjournerait au camp d'été de la communauté, au lac Labbé, à Rivière-à-Pierre. Ses pairs le croyaient parti en Gaspésie avec un autre frère, mais ce n'est qu'au retour de ce dernier qu'ils ont réalisé qu'il n'avait pas fait le voyage. Les frères ont alors entrepris des recherches autour du lac et aux abords de la forêt. Comme ils n'ont rien trouvé, ils ont avisé les policiers de la Sûreté du Québec dimanche. Des recherches ont été effectuées avec un maître de chien, dimanche et lundi. Encore une fois, rien. Hier, un hélicoptère s'est rendu survoler les lieux. Les policiers ont aussi entrepris des investigations auprès de la famille du frère Maltais, à La Baie, ainsi qu'aupres d'autres communautés où il aurait pu se rendre avec un ami. Le religieux n'a pas de voiture, a précisé le supérieur provincial, le frère Jean-Marc Tennier, qui se trouvait hier au camp de Rivière-à-Pierre.

Précision

Dans l'entrevue avec Salomon Cohen publiée lundi, il était fait état dans le préambule d'une discussion survenue «au» consulat d'Israël. Mais plus loin dans le texte, une erreur de frappe faisait dire: «Mais la pire injure lui est venue du consulat d'Israël en mai 1997», alors qu'il fallait lire évi-



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

RETRAITE

SUITE DE LA PAGE 1

sommes du système de revenu de retraite était loin d'être idéal», a-t-il convenu.

L'abandon de ce projet, affirme-t-il, représente un des bénéfices à long terme de l'élimination plus rapide que prévu du déficit et de l'apparition prochaine de surplus budgétaires. Il a toutefois averti que cette marge de manœuvre et les avantages qu'elle offre nécessitent une vigilance soutenue en matière de finances publiques.

Selon lui, la décision du gouvernement n'est pas un recul politique similaire à celui effectué en 1985 par le ministre conservateur des Finances, Michael Wilson, au sujet de la désindexation partielle des pensions de vieillesse. Pourtant, tout semble indiquer que ce sont les pressions qui ont eu raison des ministres et des députés libéraux. Depuis la publication des détails de la réforme, en 1996, les critiques se sont multipliées, non seulement de la part des groupes de défense des retraités, mais aussi des groupes de femmes, des syndicats et des milieux d'affaires et financiers. On notait — et le ministre l'a reconnu — que la réforme pouvait décourager l'épargne, pénaliser une partie des femmes et de la classe moyenne sans améliorer sensiblement le sort des personnes âgées à faible revenu.

Un sondage, réalisé l'été dernier à la demande du gouvernement et rendu public récemment, a par ailleurs montré que l'amélioration des finances publiques poussait les Canadiens à s'opposer à une réduction des prestations aux aînés.

L'annonce du ministre Martin a réjoui les organisations de personnes âgées. «Heureuse et sage décision», a aussitôt fait savoir la Fédération de l'âge d'or du Québec. La présidente de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, Hu-

guette Beauchamp, s'est dite soulagée. Mais comme sa collègue de l'AFEAS, Huguette Labrecque, elle promet d'être aux aguets face à tout changement touchant les revenus et la fiscalité des personnes retraitées. Ces groupes et le Bloc québécois souhaitent d'ailleurs des améliorations au système actuel de pensions, mais pour le rendre plus équitable.

La Retirement Income Coalition, dont fait partie la Fédération de l'entreprise indépendante, a félicité le ministre pour avoir fait marche arrière. «Ceci est le meilleur exemple d'un gouvernement qui travaille dans le meilleur intérêt des Canadiens âgés», a même déclaré le président Charlie Pielsticker.

Les réformistes ont toujours trouvé la réforme insuffisante, mais ils jugeaient qu'elle avait le mérite de mettre en lumière les problèmes du système actuel. En se contentant de reculer sans offrir de solution de rechange, a déploré hier la députée Diane Ablonczy, le gouvernement esquivait une question fondamentale, à savoir comment assurer, malgré la dette publique et le vieillissement de la population, un revenu de retraite décent aux aînés sans hypothéquer l'avenir des prochaines générations.

Selon les néo-démocrates et les conservateurs, le gouvernement libéral a, en reculant, admis que son projet de réforme n'était rien d'autre qu'une mesure d'austérité et n'avait rien à voir avec un effort d'équité envers les personnes âgées dans le besoin.

Pour leur retraite, les Canadiens peuvent compter sur des sources de revenus privées et publiques. Le régime de la Sécurité de la vieillesse (ou pensions de vieillesse), dont jouissent toutes les personnes âgées, et son pendant, le supplément de revenu garanti versé aux ménages les plus démunis, constituent l'un des trois piliers du système public.

Le second est formé du Régime de pensions du Canada

BOCELLI

SUITE DE LA PAGE 1

l'ont rendu populaire mais aussi des airs du répertoire classique. «Je veux apporter aux gens la musique que j'aime», a-t-il dit hier en conférence de presse téléphonique. Des airs tirés de *Rigoletto*, de *la Tosca*, de *Manon Lescaut*, de *La Bohème* et de *La Traviata* seront ainsi présentés.

«L'opéra, a-t-il expliqué par l'entremise de la traductrice italienne, et la musique classique en général nous aident à nous développer, ils permettent à notre âme de grandir. À mesure que nous nous rapprochons des années 2000, la frénésie de la vie nous fait perdre contact avec les émotions. La musique classique nous permet de les retrouver.»

Pour les duos, il sera accompagné sur scène par la soprano d'origine latino-américaine Ana Maria Martinez. «Elle chante merveilleusement bien. Elle est une preuve que l'on n'a pas à être Italien pour interpréter de l'opéra italien.»

Bien qu'il ait déjà déclaré que sa cécité gênait plus les autres que lui-même, le chanteur surnommé «l'ange aveugle» a de toute évidence fini par être agacé par la fixation populaire sur son handicap, à un point tel qu'il demandait en conférence de presse qu'aucune question ne soit posée sur ce sujet. Rappelons quand même, pour ceux qui ne l'auraient pas déjà lu ou entendu raconté mille fois, que sa cécité est due à un glaucome congénital, aggravé par un accident de soccer à 12 ans.

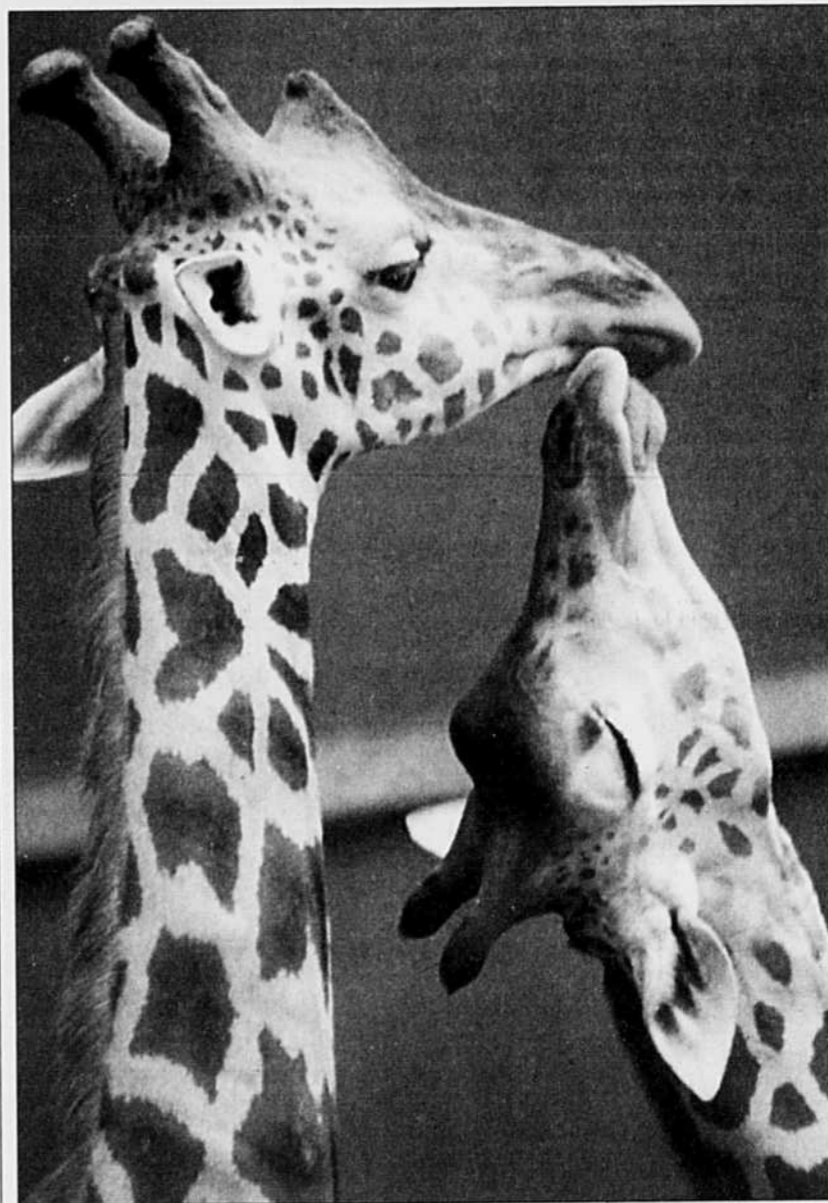
Reconnu récemment comme l'un des 50 plus beaux hommes au monde par la revue *People's Magazine*, le Toscan qui fêtera bientôt ses 40 ans avoue ne s'être jamais imaginé en *sex-symbol*. «Je ne pense pas vraiment au succès, poursuit-il. Je crois d'ailleurs que c'est probablement la seule façon de garder les pieds sur terre, de rester un homme ordinaire parmi les hommes. En fait, je ne pense au succès que lorsque les autres m'en parlent.»

Interrogé sur ses plans d'avenir, il les résume simplement: «Chanter, chanter, chanter. Je n'ai pas d'autre ambition dans la vie.» Entre la chanson populaire et l'opéra, il refuse de choisir bien qu'il aimerait pouvoir chanter plus d'airs d'opéra.

Il préfère l'intimité du travail en studio au trac qui l'étouffe chaque fois lorsqu'il monte sur scène. De plus, ajoute-t-il, c'est en studio qu'il a fait ses classes en tant que chanteur d'opéra, et c'est en studio que l'on a la chance de contribuer le plus à la musique, en enregistrant des disques qui resteront.

Quoi qu'il en soit, celui qui au début a été avocat durant l'espace de quelques mois pour faire plaisir à ses parents sait qu'il a choisi «une vie de sacrifice». Trimballé d'un bord à l'autre de la planète, le chanteur en vient à oublier le jour qu'il est, l'anniversaire de sa femme comme le sien. D'une escale à l'autre, il passe le plus clair de son temps à chanter, à se préparer à chanter et à dormir. «J'espère pouvoir visiter le Québec lors d'un prochain voyage.»

Enfin, le matin!



REUTERS

POUR DES RAISONS que seuls des humains peuvent imaginer, les amoureux sont enfermés dans des cages différentes pour la nuit. Quand arrive enfin le matin, au zoo de Pékin, les gardiens mettent fin à la cruelle attente et assistent à leurs tendres retrouvailles. L'ancien jardin durant la dynastie Ming a été converti en parc zoologique en 1908. Abritant aujourd'hui plus de 400 espèces, il est le plus grand de Chine.

LEWINSKY

SUITE DE LA PAGE 1

demandé de faire de même.

Lundi, dans une volte-face inattendue, Monica Lewinsky avait pour la première fois accepté de rencontrer les enquêteurs de M. Starr. La rencontre, qui a permis d'aboutir à l'accord d'immunité, a eu lieu à New York, et Mlle Lewinsky s'est dite prête, selon la presse, à reconnaître une liaison avec M. Clinton, contrairement à ce que tous deux ont affirmé sous serment.

Mais elle ne serait pas disposée à dire que le président, ou quiconque, lui a demandé de mentir à la justice. Sa mère et confidente, Marcia Lewis, qui était au courant de sa liaison supposée, a obtenu hier la même immunité totale.

Cette mesure, utilisée par les procureurs américains lorsqu'ils veulent obtenir un témoignage pour faire avancer une enquête, assure aux deux femmes qu'elles ne seront pas poursuivies pour les faits qu'elles rapportent.

Par ailleurs, Linda Tripp, l'«amie» qui avait enregistré les confidences téléphoniques de Monica Lewinsky à son insu, a témoigné hier pour la septième fois devant la chambre de mise en accusation, ainsi que plusieurs agents du Secret Service. Le témoignage de Mme Tripp pourrait s'achever aujourd'hui, selon son porte-parole.

La plupart des experts estiment que M. Starr pourrait bientôt achever son enquête. «Starr devrait maintenant avoir toutes les informations dont il a besoin. C'est le jour J pour lui: soit il écrit un rapport final au Congrès, pouvant conduire à une procédure de destitution, et procède à des inculpations, soit il arrête», a estimé Jeffrey Jacobovitz, un avocat de Washington.

Mais certains restent prudents sur l'issue de son enquête: «Si, à la fin, il arrive seulement à prouver une liaison, je ne pense pas qu'il sera couvert de gloire», commente Allan Lichtman, expert de l'American University.

CANNABIS On compte entre 250 et 300 coffee-shops à Amsterdam

SUITE DE LA PAGE 1

pour fumer en paix à Amsterdam, comme dans toute la Hollande, en fait. La plupart des visiteurs s'imaginent que les drogues douces sont légales, ce qui n'est pas le cas. Elles sont prohibées comme sur le reste du continent, tout en étant l'objet d'une tolérance émise à travers des directives n'ayant aucunement force de loi. En gros, cette tolérance s'articule comme suit: un coffee-shop peut posséder 30 grammes de drogues douces, en vendre cinq grammes par client. S'il ne fournit pas de mineurs, si personne ne refille de drogues dures dans la place et s'il s'en tient aux quantités prescrites, le propriétaire d'un établissement pourra presque bourgeoisieusement faire rouler son commerce. Sinon, ça va mal pour lui.

Il existe aujourd'hui entre 250 et 300 coffee-shops dans la seule ville d'Amsterdam, qui en comptait 700 deux ans plus tôt. Tous ceux qui dérogeaient aux règles ont été fermés par la police. On assiste à un récent durcissement des forces de l'ordre face à la question. En aparté, un vieux flic d'Amsterdam me dira qu'à son avis les pressions de Jacques Chirac, que le modèle hollandais rebute (et qui crie à l'invasion du continent par la drogue d'Amsterdam), serait pour quelque chose dans le durcissement des positions. En fait, c'est une grande partie de la communauté européenne qui proteste haut et fort devant la grande tolérance qui sévit dans les Pays-Bas. Jusqu'à présent, la Hollande oppose quand même à tous une fin de non-recevoir. Pourra-t-elle tenir? Et pourquoi?

«Nous croyons qu'il faut établir une démarcation entre drogues dures et drogues douces», explique Cess Rameau, attaché de presse pour la police d'Amsterdam. Il ne

sert à rien de se voiler la face en mettant tous les produits dans le même paquet. Chez nous, l'usager [même de drogues dures] n'est pas considéré comme un criminel. S'il y a dépendance, on le voit comme un malade tout au plus. Par ailleurs, en décriminalisant en partie la vente et l'usage des drogues douces, on répond à la conviction partagée par beaucoup de monde que le cannabis et l'héroïne n'ont pas les mêmes inconvénients, étant donné que le premier n'engendre pas la dépendance.»

Côté drogues dures, la Hollande est aussi à l'avant-garde. Un toxicomane du pays se voit d'office inscrit sur une liste, et le programme de méthadone (substitut d'héroïne), qu'on lui offre gratuitement, est particulièrement bien structuré. Le service de santé d'Amsterdam distribue gratuitement chaque année environ 700 000 seringues propres en échange des usagés. Depuis deux mois, un projet-pilote offre même l'héroïne à 50 héroïnomanes d'Amsterdam et de Rotterdam en phase terminale. Dans un an, le programme pourrait être révisé à la hausse ou à la baisse, offrir peut-être l'héroïne à des usagers qui ne seraient pas en phase terminale. But de l'exercice: réduire la criminalité due à l'effet de manque qui pousse à tous les crimes.

Cela dit, on n'a qu'à déambuler dans le centre-ville d'Amsterdam pour se faire offrir par des dealers de l'héroïne ou de la méthadone plus souvent qu'à son tour. De nombreux vols sont dus à des toxicomanes en manque qui dévalisent les touristes. Personne ici n'admet pourtant que la capitale hollandaise est devenue une plaque tournante des drogues dures sur le plan international, et que l'effet pervers de la

compréhension et de la tolérance transforme Amsterdam en coupe-gorge. «Ce n'est pas plus grave ici qu'à Paris ou à Londres. Vous croyez qu'on ne s'y bique pas?», me demande en chœur les policiers interrogés, visiblement irrités par l'image négative que le pays possède en Europe.

Mais revenons au marché des drogues douces en Hollande, lequel patine dans un *no man's land* juridique qui en laisse plus d'un perplexé.

La vente au détail est tolérée, mais l'importation formellement réprochée. Or il faut bien que les coffee-shops s'approvisionnent quelque part... Mettre du hash afghan et zairois au menu implique des frontières traversées par les produits en question. De plus, pour garder les trente grammes réglementaires dans la boîte, les commerçants doivent conserver dans un autre repère (secret) des quantités plus importantes (illicites), qui servent à l'approvisionnement constant. Quelque part, tout ça manque de logique.

«Nous évoluons dans une zone grise», n'explique le policier d'Amsterdam, ce qui réclame de nous une grande flexibilité. Nous sommes différents des autres policiers du monde. On veut aider les gens, non pas les réprimer. Quand des collègues des autres pays viennent voir comment on fonctionne chez nous, ils sont sidérés. Et pourtant, ça marche. Depuis trente ans, on s'organise avec les coffee-shops.»

Eden, le marché des drogues douces en Hollande? Pas nécessairement. «Nous ne nous sommes jamais considérés comme des commerçants ordinaires», me précise un patron de coffee-shop, mais comme des partenaires dans le crime, ce qui rend

notre commerce toujours menacé.» Perquisitions dues à ce statut flottant et aux possibilités de dérapage, inspections policières trimestrielles, sans compter les nombreux cambriolages dont sont victimes les propriétaires de ces boîtes. Le paradis de la fumette est aussi un monde qui flirte avec le danger et les coups. La compétition y fait rage.

Un coffee-shop qui vend des drogues dures est souvent dénoncé par ses concurrents, ce qui contribue d'ailleurs à créer une vraie frontière entre «soft» et «hard». Tous s'entendent pour considérer qu'environ 90 % de ces établissements respectent la consigne: pas de drogues dures. «C'est trop dangereux, et puis ça emmène une clientèle indésirable», me dit-on.

Il y a un coffee-shop et coffee-shop. Tous n'ont pas le coffre du mytique *Bulldog* du Leidseplein au centre-ville, avec bar, boutique, objets dérivés. Une visite à Amsterdam est incomplète sans un petit tour de l'immense tête de bulldog qui surplombe l'entrée. Certains coffee-shops sont pris d'assaut par les touristes, d'autres fréquentés surtout par des habitués. Plusieurs traînent la patte. Les profits varient considérablement selon la taille et la renommée du lieu, la longévité de la boîte aussi. Un tas de petits commerces naissent et meurent, faute d'avoir les reins assez solides pour survivre.

Si vous demandez à un patron de coffee-shop s'il est pour la légalisation des drogues douces en Hollande, il vous répondra par la négative: «Ça tuera notre commerce.» En fait, ils sont nombreux en Hollande à sembler se satisfaire de la zone grise actuelle, qui fait l'ébahissement des uns ou l'émerveillement des autres. C'est selon. ☘